

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1137

6 mai 2014

### SOMMAIRE

<b>ACTHOM Luxembourg</b> .....	<b>54533</b>	<b>Framel Net S.A.</b> .....	<b>54539</b>
<b>Alteus Holding S.A.</b> .....	<b>54534</b>	<b>Immo ARA Sàrl</b> .....	<b>54540</b>
<b>Business &amp; Decision Luxembourg S.A.</b> ...	<b>54536</b>	<b>Immobilière C.M.R. S.A.</b> .....	<b>54530</b>
<b>Business &amp; Decision Luxembourg S.A.</b> ...	<b>54537</b>	<b>Infra-Gest S.à.r.l.</b> .....	<b>54531</b>
<b>Calvados S.A.</b> .....	<b>54549</b>	<b>Institut des Auditeurs-Conseil Internes</b>	
<b>Calvados SPF S.A.</b> .....	<b>54549</b>	<b>(Luxembourg)</b> .....	<b>54531</b>
<b>CLdN Immo S.A.</b> .....	<b>54535</b>	<b>Institute of Internal Auditors Luxembourg</b>	
<b>Core Wireless Licensing S.à r.l.</b> .....	<b>54543</b>	.....	<b>54531</b>
<b>Cortolina Investments S.à r.l.</b> .....	<b>54546</b>	<b>Ixsan</b> .....	<b>54530</b>
<b>Ellipsys S.à r.l.</b> .....	<b>54542</b>	<b>Jack Invest S.A.</b> .....	<b>54532</b>
<b>Ernst &amp; Young Business Advisory Services</b>		<b>JK Concept</b> .....	<b>54533</b>
.....	<b>54552</b>	<b>Loca-Tech S.A.</b> .....	<b>54576</b>
<b>Euro Modul AllFindUs Vertriebsgesell-</b>		<b>Lux Trade Holding S.A.</b> .....	<b>54571</b>
<b>schaft S.à r.l.</b> .....	<b>54535</b>	<b>Majorelle International</b> .....	<b>54541</b>
<b>European Directories Midco S.à r.l.</b> .....	<b>54532</b>	<b>MAJORELLE Luxembourg SOPARFI</b> ....	<b>54541</b>
<b>Event S.A.</b> .....	<b>54554</b>	<b>Monfin S.A., SPF</b> .....	<b>54530</b>
<b>Falbala S.A., SPF</b> .....	<b>54574</b>	<b>PATRIZIA Res Publica Hessen I HoldCo</b>	
<b>Febex Technique S.A.</b> .....	<b>54568</b>	<b>S.à r.l.</b> .....	<b>54538</b>
<b>FEBEX TECHNIQUE S.A. société de ges-</b>		<b>Pax-Media S.A.</b> .....	<b>54531</b>
<b>tion de patrimoine familial</b> .....	<b>54568</b>	<b>Pharma Fortune S.A.</b> .....	<b>54543</b>
<b>Finistère S.A.</b> .....	<b>54572</b>	<b>Rafferty 3 S.à r.l.</b> .....	<b>54576</b>
<b>Finistère SPF S.A.</b> .....	<b>54572</b>	<b>REF IV Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>54558</b>
<b>Fiusari S.A. SPF</b> .....	<b>54541</b>	<b>SA Equity Holdco S.à r.l.</b> .....	<b>54534</b>
<b>Fondation Lydie Schmit</b> .....	<b>54538</b>	<b>Tourette S.A.-SPF</b> .....	<b>54532</b>

**Immobilière C.M.R. S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck.

R.C.S. Luxembourg B 102.397.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 février 2014*

L'assemblée générale, après avoir délibérée, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*1<sup>ère</sup> Résolution*

L'assemblée générale prend acte de la démission par lettre recommandée avec accusé de réception du commissaire aux comptes LUX AUDIT S.A., ayant son siège social L-1510 Luxembourg, 57 rue de la Faïencerie, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.797.

*2<sup>ème</sup> Résolution*

L'Assemblée générale nomme comme commissaire aux comptes, la société NORDOCOM SÀRL, inscrite au Registre du Commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 55862, ayant son siège social à L-1618 Luxembourg, 2 rue des Gaulois, jusqu'à l'assemblée statuant sur l'exercice social 2018.

Ce commissaire aux comptes est désigné à compter de la date d'effet de la démission de son prédécesseur et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014034139/23.

(140038712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

**Ixsan, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.724.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014034756/9.

(140039299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

**Monfin S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 178.789.

—  
Die Alleingeschafterin der Gesellschaft MONFIN S.A., SPF hat am 26. Februar 2014 folgende Beschlüsse gefasst.

Die Amtsabretung des Herrn Gilles VOGEL als Alleinverwalter der Gesellschaft wurde zur Kenntnis genommen.

Die Alleingeschafterin ernannte Herrn Romain ZIMMER, Steuerberater, geboren in Pétange (Luxembourg), am 14. März 1959, beruflich wohnhaft in L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis zum neuen Alleinverwalter. Sein Mandat endet mit der Generalversammlung die im Jahre 2019 stattfinden wird.

Die Amtsabretung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „CAPITAL IMMO LUXEMBOURG" als Kommissar wurde zur Kenntnis genommen.

Die Alleingeschafterin ernannte die Gesellschaft „KOBU S.à. r.l. ", eingetragen im R.C.S. Luxembourg unter der Nummer B 84077, mit Sitz in L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis als neuen Kommissar. Das Mandat endet mit der Generalversammlung, die im Jahre 2019 stattfinden wird.

Die Alleingeschafterin beschloss außerdem den Sitz der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde von L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents auf 6-12, rue du Fort Wallis in L-2714 Luxembourg zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26. Februar 2014.

MONFIN S.A., SPF

Référence de publication: 2014034215/22.

(140038756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

---

**Infra-Gest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4818 Rodange, 28, avenue du Dr Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 95.037.

—  
*Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> février 2014.*

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première décision*

Monsieur ERPELDING Fernand, né le 25 mars 1930 à Niederkorn, demeurant au 28, avenue du Docteur Gaasch, L-4818 Rodange est confirmé dans sa fonction de gérant technique.

*Deuxième décision*

Monsieur ERPELDING Jeff, né le 23 février 1957 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 9, rue de la Montée à L-8356 Garnich est nommé au poste de gérant administratif avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

*Troisième décision*

Madame REUTER Anne-Marie, née le 8 avril 1967 à Dudelange, demeurant au 9, rue de la Montée à L-8356 Garnich est nommée au poste de gérante administratif avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

*Quatrième décision*

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle du gérant technique soit par la signature individuelle d'un des gérants administratifs.

Signature.

Référence de publication: 2014034144/23.

(140038849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

---

**Pax-Media S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.856.

—  
Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014034923/10.

(140039744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---

**IIA Luxembourg, Institute of Internal Auditors Luxembourg, Société à responsabilité limitée,  
(anc. IACI Luxembourg, Institut des Auditeurs-Conseil Internes (Luxembourg)).**

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg F 3.021.

—  
Nous vous informons que par Assemblée Générale du 21 mars 2007, l'association sans but lucratif "Institut des Auditeurs-Conseil Internes Luxembourg" a procédé à la modification de l'article 1 des statuts, comme suit:

l'ancienne rédaction de l'article 1:

L'association est dénommée "INSTITUT DES AUDITEURS-CONSEIL INTERNES (LUXEMBOURG)" en abrégiation «IACI LUXEMBOURG» association sans but lucratif. Les deux noms peuvent être utilisés à la fois ensemble et individuellement.

est remplacée par

cette nouvelle rédaction de texte:

L'association est dénommée "INSTITUTE OF INTERNAL AUDITORS LUXEMBOURG" en abrégiation IIA LUXEMBOURG association sans but lucratif. Les deux noms peuvent être utilisés à la fois ensemble et individuellement

Vous trouverez ci-joints deux exemplaires des procès-verbaux de l'Assemblée Générale dûment signés.

Thierry Thouvenot  
Président IIA Luxembourg

Référence de publication: 2014035151/21.

(140039636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---

**European Directories Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.418.

---

Suite à la cession de parts intervenue en date du 5 mars 2014 entre European Directories Holdco S.A., ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 155419 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et Leafy S.à r.l., ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 159681 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, 32.199 parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune sont transférées à Leafy S.à r.l.

- Leafy S.à r.l., ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 159681 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg détient 1.515.740 parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune de la Société.

- European Directories Holdco S.A., ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 155419 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg détient 3.474.260 parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

European Directories Midco S.à r.l.  
Fabrice Rota  
Gérant

Référence de publication: 2014034583/23.

(140039827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---

**Jack Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 16/1 A, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 80.197.

---

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014034757/9.

(140039520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---

**Tourette S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 181.849.

---

**EXTRAIT**

L'assemblée générale du 5 mars 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur-Président, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'assemblée générale du 5 mars 2014 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 5 mars 2014.

Pour TOURETTE S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014035042/22.

(140038956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---

**JK Concept, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 151.696.

---

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014034761/9.

(140039296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---

**ACTHOM Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.051.

---

L'an deux mil quatorze, le quatorzième jour du mois de février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

La Société à responsabilité limitée Alan Allman Associates International, ayant son siège social au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B144051,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Cédric RATHS, expert-comptable, demeurant professionnellement au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que la Société Alan Allman Associates International, précitée est le seul associé actuel (l'«Associé unique») de la société à responsabilité limitée ACTHOM LUXEMBOURG constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-4384 Ehlerange, 30, ZARE Ouest, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.051 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul DECKER instrumentant en date du 17 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 256 du 5 février 2009;

- que les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Maître Paul DECKER de résidence à Luxembourg en date du 25 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 520 du 10 mars 2010,;

- que le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR), représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes souscrites par l'associé unique «Alan Allman Associates International», précitée.

Ensuite, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-4384 Ehlerange, 30, ZARE Ouest à L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

*Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 2 §1 des statuts de la société qui se lira comme suit:

« **Art. 2. (1<sup>er</sup> paragraphe).** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg et peut être transféré à une autre adresse dans cette commune par décision du ou des gérants.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cédric Raths, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 février 2014. LAC / 2014 / 7764. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 mars 2014.

Référence de publication: 2014034426/45.

(140038928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---

**SA Equity Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.415.

---

Suite à l'assemblée générale de l'associé unique de la Société en date du 4 mars 2014 les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du gérant B suivant à compter du 4 mars 2014:

Monsieur Patrick van Denzen, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- Nomination du gérant B suivant à compter du 4 mars 2014 pour une durée indéterminée:

Madame Nathalie S.E. Chevalier, née le 2 mars 1977 à Kapellen, Belgique, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Yu Baodong, Gérant A;

- Yumin Liu, Gérant A;

- Nathalie S.E. Chevalier, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SA Equity Holdco S.à r.l.

Nathalie S.E. Chevalier

Gérant B

Référence de publication: 2014034300/23.

(140038569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

---

**Alteus Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.341.

---

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg le 28 février 2014*

Il résulte dudit procès-verbal que les administrateurs suivants ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur avec effet immédiat:

- Madame Maria Helena GONCALVES, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 231 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

- Monsieur Marc SCHMIT, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 231 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

- Monsieur Fernand HEIM, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 231 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Les Administrateurs suivants remplacent les administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Christophe MIGNANI, expert comptable, demeurant professionnellement au 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg.

- MARCAMI S.A., société anonyme ayant son siège social au 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 143.377 représentée par Monsieur Christophe MIGNANI.

- MAPLEVALE INTERNATIONAL LTD, société de droit anglais ayant son siège social à Finsgate, 5-7 Cranwood Street, London EC1V 9EE, United Kingdom et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 4755257, représentée par Monsieur Christophe MIGNANI.

Ces administrateurs sont nommes jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle de 2017

Il résulte également dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL Luxembourg Sàrl a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat. La société ABROAD CONSULTING S.A. ayant son siège social au 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 92.617 a

été nommée comme nouveau commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale statutaire de 2017.

Il résulte dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Christophe MIGNANI, demeurant professionnellement au 47 Grand Rue, L-1661 Luxembourg.

De plus, il résulte dudit procès-verbal que le siège social de la société est transféré au 47 Grand Rue, L-1661 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 février 2014.

Pour ALTEUS HOLDING S.A.

Référence de publication: 2014034442/38.

(140038885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

**CLdN Immo S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 58.009.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 25 février 2014*

The Board takes note of the letter dated today, in which Mr. Frank van Bellingen resigns as a Director of the Company for reasons caused by the new bank law in Belgium. In accordance with Article 10 of the Articles of Association, the Board of Directors decides to co-opt Priveq S.A., a company with limited liability under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3-7 rue Schiller in L-2519 Luxembourg, with company number B158218, with permanent representative Mr. Frank van Bellingen, with same address. The company Priveq S.A. will complete the term of Mr. Frank van Bellingen, which will expire at the annual general meeting of 2014. This decision will be for the good rule submitted for ratification at the next Shareholders' Meeting.

**Traduction libre**

«Le Conseil prend note de la lettre datée de ce jour, par laquelle Monsieur Frank van Bellingen démissionne de ses fonctions d'administrateur de la société, en vue de la nouvelle législation bancaire belge. Conformément à l'article 10 des statuts de la société, le Conseil d'administration décide de coopter Priveq S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 3-7 rue Schiller à L-2519 Luxembourg, avec le numéro de société B158218, avec pour représentant permanent Monsieur Frank van Bellingen, ayant la même adresse. La société Priveq S.A. achèvera le mandat de Monsieur Frank van Bellingen, qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014. Cette décision sera pour la bonne règle soumise pour ratification à la prochaine Assemblée générale des actionnaires.»

Pour extrait conforme

Jozef Adriaens / Michel Jadot

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014034542/26.

(140039312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

**Euro Modul AllFindUs Vertriebsgesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8127 Bridel, 13, Op der Dresch.

R.C.S. Luxembourg B 158.841.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zwei tausend vierzehn,  
den vierundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg),

SIND ERSCHIENEN:

- 1.- Herr Armin SCHMATZ, Certified Rating Analyst, wohnhaft in L-8127 Bridel, 13, op der Dresch.
- 2.- Herr Hermann-Josef KRACHT, Bürokaufmann, wohnhaft in D-69412 Eberbach, Königsberger Strasse 17/2.
- 3.- Herr Werner KROKER, Versicherungskaufmann - Betriebswirt VWA, wohnhaft in D-71364 Winnenden, Kleinhappacher Weg 22.

Welche Komplementen sub 2 + 3) hier vertreten sind durch Herrn Armin SCHMATZ, vorgeannt, aufgrund von zwei Vollmachten unter Privatschrift vom 6. Februar 2014 respektive vom 10. Februar 2014,

welche Vollmachten, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlagen beigegeben bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Kompargenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchten nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. Dass die Kompargenten die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Euro Modul AllFindUs Vertriebsgesellschaft S.à r.l. sind, mit Sitz in L-8127 Bridel, 13, Op der Dresch, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 158.841 (NIN 2011 2403 265).

II.- Dass die Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze in Niederanven, am 3. Februar 2011, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 902 vom 5. Mai 2011.

III.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ZWEI HUNDERT (200) Anteile, mit einem Nominalwert von je ZWEIUNDSECHZIG EURO FÜNFZIG CENT (€ 62,50.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Armin SCHMATZ, vorgeannt, einhundertzwei Anteile . . . . .	102
2.- Herr Hermann-Josef KRACHT, vorgeannt, neunundvierzig Anteile . . . . .	49
3.- Herr Werner KROKER, vorgeannt, neunundvierzig Anteile . . . . .	49
Total: zwei hundert Anteile . . . . .	200

IV.- Dass die Gesellschaftsanteile weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind, noch Dritte irgendwelche Rechte darauf geltend machen können.

V.- Dass die Gesellschaft Euro Modul AllFindUs Vertriebsgesellschaft S.à r.l. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.

VI.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.

Nach den vorstehenden Bemerkungen, erklären die Kompargenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, die Gesellschaft Euro Modul AllFindUs Vertriebsgesellschaft S.à r.l. aufzulösen.

Infolge dieser Auflösung erklären die Kompargenten, handelnd soweit als notwendig als Liquidatoren der Gesellschaft, dass:

- alle Aktiva realisiert und alle Passiva der Gesellschaft Euro Modul AllFindUs Vertriebsgesellschaft S.à r.l. beglichen wurden, und dass die Gesellschafter, im Verhältnis ihrer Beteiligung am Gesellschaftskapital, für sämtliche Verbindlichkeiten, sofern noch vorhanden, der aufgelösten Gesellschaft haften sowie für die Kosten der gegenwärtigen Urkunde;
- die Liquidation der Gesellschaft somit vollendet ist und als abgeschlossen anzusehen ist;
- dem alleinigen Geschäftsführer volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt wird;
- die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von fünf Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden: L-8127 Bridel, 13, Op der Dresch.

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Kompargent, handelnd wie vorerwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. SCHMATZ, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 février 2014. Relation: ECH/2014/388. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 5. März 2014.

Référence de publication: 2014034577/58.

(140039160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

### **Business & Decision Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 94.342.

L'an deux mille quatorze, le quatre mars

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BUSINESS & DECISION LUXEMBOURG S.A." (constituée sous la dénomination "Artinis S.A."), établie et ayant son siège social à L-2267 Luxembourg, 4, Rue d'Orange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 94.342, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 796 du 29 juillet 2003,

modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1465 du 28 décembre 2005,



La séance est ouverte à 15.45 heures, sous la présidence de Monsieur Eddy WIRTZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TRENTE ET UNE (31) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-euros) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Le Président prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Comme il a été prouvé au notaire instrumentaire que toutes les actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, l'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de la société et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Divers

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-2267 Luxembourg, 4, Rue d'Orange à L-8070 Bertrange, 10B, Rue des Mérovingiens et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Bertrange.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous avec Nous notaire signé le présent acte.

Signé: WIRTZ, THILLMANY, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 / 03 / 2014. Relation: EAC/2014/3259. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): HALSDORF.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 06 mars 2014.

Référence de publication: 2014034477/55.

(140039605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---

**Business & Decision Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 94.342.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 04 mars 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014035207/11.

(140040307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

---

**PATRIZIA Res Publica Hessen I HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 181.332.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales que PATRIZIA Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, associé unique de la Société, a cédé l'intégralité de ses parts sociales (1.250 parts sociales) détenues dans la Société, à PATRIZIA Res Publica Hessen I TopCo S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 181331, avec effet au 23 octobre 2013.

PATRIZIA Res Publica Hessen I TopCo S.à r.l. détient depuis le 23 octobre 2013 l'intégralité des parts sociales (1.250 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 10.- chacune) et devient l'associé unique de la Société.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PATRIZIA Res Publica Hessen I HoldCo S.à r.l.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014035521/18.

(140040401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

**Fondation Lydie Schmit, Fondation.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 34, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg G 62.

*Bilan de clôture au 31 décembre 2013*

ACTIF	2013	2012
Actif circulant		
Avoirs en banque . . . . .	617,449.89	635,606.48
Intérêts courus . . . . .	4,796.28	4,796.28
Total . . . . .	EUR 622,246.17	640,402.76
PASSIF	2013	2012
Capitaux propres		
Fonds social . . . . .	577,393.91	577,393.91
Résultats reportés . . . . .	63,008.85	70,306.42
Résultat de l'exercice . . . . .	-18,156.59	-7,297.57
Total . . . . .	EUR 622,246.17	640,402.76

*Compte de profits et pertes au 31 décembre 2013*

CHARGES	2013	2012
Bourses d'études (Renée Wagener) . . . . .	13,165.69	14,154.20
Biographie sur Lydie Schmit . . . . .	15,673.46	0.00
Fiduciaire Jean-Paul Elvinger . . . . .	414.00	402.50
Honoraires et frais de notaire . . . . .	0.00	1,204.76
Frais de publication RCSL . . . . .	0.00	142.00
Dons et libéralités . . . . .	100.00	50.00
Fais de secrétariat . . . . .	312.34	0.00
Frais de réception . . . . .	2,178.60	0.00
Frais de banque . . . . .	13.80	24.65
Total . . . . .	EUR 31,857.89	15,978.11
PRODUITS	2013	2012
Intérêts créditeurs . . . . .	7,713.80	7,930.54
Dons reçus . . . . .	0.00	750.00
Ventes biographie Lydie Schmit . . . . .	5,987.50	0.00
Excédent de charges . . . . .	18,156.59	7,297.57
Total . . . . .	EUR 31,857.89	15,978.11

## Budget pour l'exercice 2014

CHARGES		PRODUITS	
Honoraires Fiduciaire . . . . .	575,00	Intérêts créditeurs . . . . .	7.000,00
Annonces . . . . .	500,00	Vente Livres L.S. . . . .	2.500,00
Dons . . . . .	100,00		
Frais de réception . . . . .	1.500,00		
Frais de secrétariat . . . . .	500,00		
Frais généraux . . . . .	5.000,00		
Frais de banque . . . . .	25,00		
Total . . . . .	8.225,00	Total . . . . .	9.500,00

Luxembourg, le 24 février 2014.

Roland Schreiner

Le Trésorier

Référence de publication: 2014032232/50.

(140036456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

**Framel Net S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 73, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 147.434.

## DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le trente décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

## A COMPARU

Monsieur Ramo FRKATOVIC, administrateur, né à Rujnica (Bosnie-Herzégovine) le 14 octobre 1975  
demeurant à L-4994 Sprinkange, 4, rue Kierker

Lequel comparant prie le notaire instrumentant de documenter:

- qu'il est seul propriétaire de toutes les actions de la société anonyme FRAMEL NET S.A., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 73, rue de Merl

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 147.434,

constituée aux termes d'un acte reçu le notaire instrumentant, en date du 03 juillet 2009, publié au Mémorial C, numéro 1633 du 25 août 2009

modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 06 avril 2010, publié au Mémorial C, numéro 1219, du 10 juin 2010,

Que le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000,-€), représenté par CENT (100) actions de TROIS CENT DIX EUROS (310,-€) chacune,

- qu'il décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, il reprend tout l'actif à son compte;
- qu'il reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'il assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Frkatovic, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2014. Relation: EAC/2014/329. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014032256/40.

(140035970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

**Immo ARA Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9044 Ettelbruck, 13, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.972.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu

1. Monsieur Mesud DRAGULOVCANIN, indépendant, né à Melaje (Yougoslavie) le 20 janvier 1964 (matricule 1964 01 20 315), demeurant à L-9543 Wiltz, 60, route de Noertrange;

2. Monsieur Edis DRAGULOVCANIN, promoteur, né à Novi Pazar en Yougoslavie le 15 novembre 1987 (matricule 1987 01 15 078), demeurant à L-9543 Wiltz, 60, route de Noertrange.

actuellement seuls associés de la société à responsabilité limitée IMMO ARA Sàrl, avec siège social à L-9044 Ettelbruck, 13, rue de la Gare.

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 février 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1008 du 14 mai 2011, RCS B 158.972,

lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le comparant, Monsieur Mesud DRAGULOVCANIN prénommé, a déclaré céder et transporter à Madame Mersija DRAGULOVCANIN, née PRAMENKOVIC, née à Tutin le 9 mars 1966 (matricule 1966 03 09 406), demeurant à L-9543 Wiltz, 60, route de Noertrange, ici présente et ce-acceptant, tous les droits et parts lui appartenant dans la susdite société.

Le prix de cette cession de parts a été réglé entre parties, dont quittance.

Le cessionnaire deviendra propriétaire des parts cédées à partir de ce jour, avec tous les droits et obligations y attachées.

*Acceptation de cession de parts*

Monsieur Mesud DRAGULOVCANIN et Monsieur Edis DRAGULOVCANIN, prénommés, agissant en leur qualité de gérants de la société, déclarent accepter la prédite cession de parts, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Ils déclarent qu'ils n'ont entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

L'alinéa trois de l'article 5 des statuts est donc remplacé par ce qui suit:

«Les parts sociales sont donc réparties comme suit:

Madame Mersija DRAGULOVCANIN prénommée .....	80 parts
Monsieur Edis DRAGULOVCANIN, prénommé .....	20 parts
Total .....	100 parts»

*Deuxième résolution*

Décharge est donnée par les présentes à Monsieur Mesud DRAGULOVCANIN, démissionnant de son poste de gérant de la société, pour l'exercice de son mandat.

Comme il ne sera pas remplacé, la société sera valablement engagée par la signature du gérant unique Monsieur Edis DRAGULOVCANIN.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Frais.*

Les frais des présentes évalués à 800.-€ sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Mesud DRAGULOVCANIN, Edis DRAGULOVCANIN, Mersija DRAGULOVCANIN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 20 février 2014. Relation: DIE/2014/2291. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 26 février 2014.

Référence de publication: 2014032317/53.

(140036154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

---

**Majorelle International, Société à responsabilité limitée,  
(anc. MAJORELLE Luxembourg SOPARFI).**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 171.299.

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE VINGT-CINQ FÉVRIER.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

**A COMPARU:**

MAJORELLE GROUP SPF, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B171296,

ici représentée par Madame Patricia BOURG, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Paris en date du 18 février 2014.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée «MAJORELLE Luxembourg SOPARFI», ayant son siège social au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 171299, constituée le 5 septembre 2012 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2467 du 4 octobre 2012. Les statuts n'ont pas été changés depuis (la "société").

Tout ceci ayant été déclaré, la comparante, détenant cent pourcent (100%) du capital de la société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associée unique décide de modifier la raison sociale de la société de «MAJORELLE Luxembourg SOPARFI» en «MAJORELLE INTERNATIONAL», et modifie par conséquent l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société, lequel se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination MAJORELLE INTERNATIONAL, (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à EUR 1.000 (mille euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. BOURG, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 février 2014. Relation: RED/2014/417. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 février 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014033012/43.

(140036860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

---

**Fiusari S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 47.702.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 février 2014*

L'Assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social du 3, rue Nicolas Adames à L-1114 Luxembourg au:

54, Boulevard Napoléon I<sup>er</sup>  
L-2210 Luxembourg

L'assemblée générale décide de révoquer les mandats d'administrateurs de Mme Séverine FEITLER, de M. Pierre SCHILL et de Mme Sabrina COLLETTE.

L'assemblée générale décide de révoquer le mandat de commissaire aux comptes de Fiduciaire GLACIS S.à r.l.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer au poste d'administrateur Monsieur Patrick WILWERT, expert-comptable, né le 30 juillet 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette, Monsieur Romain KETTEL, comptable, né le 29 juillet 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 54, Boulevard Napoléon I<sup>er</sup> à L-2210 Luxembourg, et Monsieur Laurent WEBER, fiscaliste, né le 4 août 1963 à Dudelange, demeurant professionnellement au 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020 statuant sur les comptes clos au 31.12.2019.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B131.410, avec siège social 44, rue Pasteur à L-4276 Esch-sur-Alzette, au poste de commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020 statuant sur les comptes clos au 31.12.2019. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014032842/29.

(140037064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

---

**Ellipsys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4732 Pétange, 54, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 153.928.

L'an deux mille quatorze,  
le dix-sept février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Thierry BOLLE, informaticien, né à Hargimont (Belgique), le 15 février 1960, demeurant au 74, rue du Bourg, B-6700 Arlon (Belgique),

ici représenté par:

Monsieur Vincent DEMEUSE, employé privé, demeurant à Soleuvre (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Pétange, le 10 février 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle personne comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'associé unique (l'«Associé») de «ELLIPSY S.à r.l.», (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, établie ayant son siège social actuel au 65, route d'Esch, L-3340 Huncherange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153 938, constituée suivant acte notarié dressé en date du 18 juin 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en date du 11 août 2010, sous le numéro 1629 et page 78166.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

Laquelle personne comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé DECIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de la Commune de Bettembourg, vers la Ville de Pétange et de fixer sa nouvelle adresse désormais au 54, rue de l'Eglise, L-4732 Pétange.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ce changement de siège social, l'Associé DECIDE de modifier l'article DEUX (2) des statuts de la Société, pour lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

**Art. 2.** «Le siège social est établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Pétange par une décision du ou des Gérants.

Le siège social peut être encore transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou, selon le cas, par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

*Troisième résolution*

L'Associé DECIDE de modifier l'article CINQ (5) des statuts de la Société par la suppression pure et simple de son deuxième et dernier alinéa.

*Quatrième résolution*

L'Associé DECIDE de modifier l'article NEUF (9) des statuts de la Société, relatif au cessions de parts sociales, pour lui donner désormais la nouvelle teneur qui suit:

**Art. 9.** «La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.»

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, ledit mandataire de la personne comparante a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. DEMEUSE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 février 2014. Relation: EAC/2014/2493. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014032807/55.

(140036927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

**Pharma Fortune S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 81.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014034930/10.

(140038908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

**Core Wireless Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 163.920.

This thirtieth day of December two thousand thirteen before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at my office, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as duly authorised representative of:

MOSAID Technologies Incorporated, a federal corporation under the laws of Canada, the name of which is being changed to Conversant Intellectual Property Management Inc., having its registered office at 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada, registered in Canada with the Director under the Canada Business Corporations Act under number 7748205, acting through its Luxembourg branch, MOSAID Technologies Incorporated - Luxembourg Branch, with office at 16, avenue Pasteur, L- 2310 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171765 (the "Member"), being the sole member of:

Core Wireless Licensing S.à r.l., a limited liability company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163920, incorporated on 1 September 2011 pursuant to a deed executed before me, notary, published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, No. 2888 of 25 November 2011, the articles of association of which have been amended on 21 December 2012 pursuant to a deed executed before me, notary, published in the Mémorial C, No. 575 of 8 March 2013 (the "Company").

The person appearing is personally known to me, notary, and the power of attorney to the person appearing is initialled ne varietur by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

*Resolutions*

The Member, acting as sole member of the Company, exercising the powers reserved for and vested in the general meeting, hereby resolves:

1. to convert the existing ordinary shares in the share capital of the Company into class A ordinary shares;

2. to increase the share capital from nineteen thousand nine hundred seventy-five United States dollars (USD 19,975.00) to three million six hundred eleven thousand five hundred three United States dollars (USD 3,611,503.00) by capitalising a reserve of the Company and issuing three million five hundred ninety-one thousand five hundred twenty-eight (3,591,528) class B ordinary shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each to the Member;

3. to amend and restate article 16, paragraph (1) of the Company's articles of association accordingly as follows:

(1) The share capital of the company is three million six hundred eleven thousand five hundred three United States dollars (USD 3,611,503.00), divided into:

- four hundred (400) class A ordinary shares;
- three million five hundred ninety-one thousand five hundred twenty-eight (3,591,528) class B ordinary shares; and
- nineteen thousand five hundred seventy-five (19,575) MRPS with a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each.

3. to amend and restate article 25, paragraphs (2), (3) and (4) of the Company's articles of association accordingly as follows:

(2) Subject to paragraph (4), the annual profit remaining after declaration of the Preferred Dividend is at the disposal of the general meeting and only the general meeting can declare a final dividend.

(3) Subject to paragraph (4), the management board may resolve to pay an interim dividend out of the distributable equity by reference to interim accounts prepared for the purpose and having regard to the rights of creditors and holders of MRPS. No interim dividend can be declared on the ordinary shares until the Preferred Dividend, for the previous financial years and the financial year during which the interim dividend is resolved, is declared.

(4) The class B ordinary shares are tracking stock and the holders of the class B ordinary shares are collectively and exclusively entitled, on a pro rata and pari passu basis, to the selected proceeds, payable by way of dividend or other form of distribution. The class B ordinary shares do not carry any other rights to dividends.

For purposes of this paragraph (4), "selected proceeds" means all payments received by the company from time to time in respect of its equity interest in Core Wireless Licensing Ltd., a corporation under the laws of the State of Texas, whether in cash or in specie, in the form of a dividend, on account of return of capital or otherwise, including the proceeds of a sale or other disposal of such equity interest.

Finally, the person appearing, acting as stated above, declared:

Three million five hundred ninety-one thousand five hundred twenty-eight (3,591,528) shares are hereby issued above par and subscribed for by the Member and have been paid up by capitalisation of the amount standing to the credit of account 115 of the ordinary shares, it being understood that an amount of thirty-two million three hundred twenty-three thousand seven hundred fifty-five United States dollars (USD 32,323,755.00) shall be placed to the credit of the share premium account of the ordinary shares.

Evidence of the amount standing to the credit of account 115 in the Company's books of account was given.

The costs, expenses, fees and charges of whatever kind, incurred by the Company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

I, the undersigned notary, having knowledge of the English language, declare that this deed is drawn up in English followed by a version in French at the request of the person appearing, who, acting as stated above, stipulated that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version shall prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch-sur-Alzette on the date first above stated. After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trente décembre

a comparu

par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle à mon étude, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de représentante dûment autorisée de:

MOSAID Technologies Incorporated, une société de régime fédéral de droit canadien dont la dénomination est en cours d'être changée en Conversant Intellectual Property Management Inc., ayant son siège social au 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada, immatriculée au Canada auprès du Directeur en vertu de la Loi canadienne sur



les sociétés par actions sous le numéro 7748205, agissant par l'intermédiaire de sa succursale luxembourgeoise, MOSAID Technologies Incorporated - Luxembourg Branch, établie au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 171765 (l'«Associé»), étant l'associé unique de:

Core Wireless Licensing S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 163920, constituée le premier septembre 2011 suivant acte passé devant moi, notaire, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, n° 2888 du 25 novembre 2011, et dont les statuts ont été modifiés le 21 décembre 2012 suivant acte passé devant moi, notaire, publié au Mémorial C, n° 575 du 8 mars 2013 (la «Société»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire, et la procuration donnée à la comparante est paraphée ne varietur par la comparante et par moi, notaire, et est annexée aux présentes.

La comparante a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

#### *Résolutions*

L'Associé, agissant en tant qu'associé unique de la Société, exerçant les pouvoirs attribués et dévolus à l'assemblée générale, décide par les présentes:

1. de convertir les parts sociales ordinaires existantes dans le capital de la Société en parts sociales ordinaires de catégorie A;

2. d'augmenter le capital social de dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze dollars des Etats-Unis (19.975,00 USD) à trois millions six cent onze mille cinq cent trois dollars des Etats-Unis (3.611.503 USD) en incorporant une réserve de la Société et émettant de trois millions cinq cent quatre-vingt-onze mille cinq cent vingt-huit (3.591.528) parts sociales ordinaires de catégorie B d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (1,00 USD) chacune à l'Associé;

3. de modifier et reformuler l'article 16, paragraphe (1) des statuts de la Société de la façon suivante, conformément à ce qui précède:

(1) Le capital social de la société est fixé à trois millions six cent onze mille cinq cent trois dollars des Etats-Unis (3.611.503 USD), représenté par:

- quatre cents (400) parts sociales ordinaires de catégorie A;
- trois millions cinq cent quatre-vingt-onze mille cinq cent vingt-huit (3.591.528) parts sociales ordinaires de catégorie B; et
- dix-neuf mille cinq cent soixante-quinze (19.575) PPOR d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (1,00 USD) chacune.

4. de modifier et reformuler l'article 25, paragraphes (2), (3) et (4) des statuts de la Société de la façon suivante, conformément à ce qui précède:

(2) Sous réserve du paragraphe (4), le bénéfice annuel restant après la déclaration du Dividende Préférentiel est à la disposition de l'assemblée générale et seulement l'assemblée générale peut déclarer un dividende final.

(3) Sous réserve du paragraphe (4), le conseil d'administration peut décider de verser un dividende intérimaire sur le capital distribuable par référence aux comptes intermédiaires établis à cette fin et eu égard aux droits des créanciers et les détenteurs de PPOR. Aucun dividende intérimaire ne peut être déclaré sur les actions ordinaires jusqu'à ce que le Dividende Préférentiel, pour les années financières précédentes et de l'année financière au cours de laquelle le dividende intérimaire est résolu, est déclarée.

(4) Les parts sociales ordinaires de catégorie B sont des titres reflète et les détenteurs de parts sociales ordinaires de catégorie B ont un droit collectif, exclusif et proportionnel, sur un pied d'égalité, aux recettes sélectionnées, à payer par voie de dividende ou de toute autre forme de distribution. Les parts sociales ordinaires de catégorie B ne confèrent pas un autre droit au dividende.

Pour l'application du présent paragraphe (4), «recettes sélectionnées» signifie tous les paiements reçus dans le temps par la société relatifs à sa participation dans le capitaux propres de Core Wireless Licensing Ltd., une société par actions de droit de l'Etat du Texas, que ce soit en numéraire ou en nature, sous la forme d'un dividende ou d'un remboursement de capital ou autre, y compris les recettes d'une vente ou de la disposition de cette participation.

Enfin, la comparante, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré:

Trois millions cinq cent quatre-vingt-onze mille cinq cent vingt-huit (3.591.528) parts sociales ordinaires sont émises au-dessus du pair et souscrites par l'Associé et ont été libérées par un incorporation du montant créditeur du compte 115 des parts sociales ordinaires, étant entendu qu'un montant de trente-deux millions trois cent vingt-trois mille sept cent cinquante-cinq dollars des Etats-Unis (32.323.755,00 USD) sera affecté au compte de prime d'émission des parts sociales.

Le montant créditeur du compte 115 dans les livres comptables de la Société a été prouvé.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Moi, notaire soussigné ayant connaissance de la langue anglaise, je déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la demande de la comparante, celle-ci, agissant comme indiqué ci-avant, a stipulé qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 janvier 2014. Relation: EAC/2014/514. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014032154/148.

(140036020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

**Cortolina Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.610,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 170.950.

In the year two thousand and thirteen on the twenty-third day of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Primary Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 171.072 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows:

I. That the appearing person is the sole shareholder of Cortolina Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 170.950 and incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglistier, Grand Duchy of Luxembourg on 13 July 2012 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 19 September 2012, number 2338 (the "Company") which articles of association have never been amended for the time being (the "Articles").

II. That the subscribed capital of the Company currently amounts to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

III. That the Sole Shareholder declares that it has full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agrees to waive the notice requirement so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 509 and issuance of 509 new shares to the sole shareholder of the Company.

2. Conversion of the currency of the Company's share capital from Euro (EUR) to British Pound (GBP) with effective date as of the date of the present meeting and at the exchange rate EUR/GBP as at January 1, 2013.

3. Subsequent amendment of article 6, first paragraph of the Articles in order to reflect the change of currency of the share capital of the Company.

4. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved, the Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred nine Euros (EUR 509) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to thirteen thousand nine Euros (EUR 13,009) by issuing five hundred nine (509) new shares having a nominal value of one Euro (EUR

1) each (the “New Shares”) vested with the same rights and obligations as the existing shares, the whole to be fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in cash of an aggregate amount of five hundred nine Euros (EUR 509) (the “Contribution”).

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares to subscribe to the New Shares and to fully pay them up by the Contribution.

Evidence of the wired monies has been given to the undersigned notary by the presentation of a copy of the blocking certificate issued by the bank keeping the Company’s bank account.

The undersigned notary accepted that proof and considered it as sufficient to evidence that the funds were indeed wired on the Company’s bank account.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves, with effect as of the enactment of the present deed, to change the currency of the share capital of the Company amounting currently to thirteen thousand nine Euros (EUR 13,009) divided into thirteen thousand nine (13,009) shares by using the EUR/GBP exchange rate issued by www.oanda.com as at January 1<sup>st</sup>, 2013 being EUR 1 = GBP 0.81559, into ten thousand six hundred ten British Pounds (GBP 10,610).

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder then decide to fix the new nominal value at one British Pound (GBP 1) and to have therefore the converted share capital divided into ten thousand six hundred ten (10,610) shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each.

#### *Fifth resolution*

Pursuant to the above increase of capital, change of currency and fixation of the new nominal value, the Sole Shareholder resolves to amend article 6, first paragraph of the Articles, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 6.** The corporate capital is set at ten thousand six hundred ten British Pounds (GBP 10,610) represented by ten thousand six hundred ten (10,610) shares of one British Pound (GBP 1) each.”

#### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L’an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Pardevant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Primary Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.072 (l’«Associé Unique»).

Ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d’enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d’acter:

I. Que le comparant est actuellement l’associé unique de Cortolina Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.950, et constituée par un acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglisten, Grand-Duché de Luxembourg en date du 13 juillet 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 19 septembre 2012, numéro 2338 (la «Société»), lesquels statuts n’ont jamais été modifiés à ce jour (les «Statuts»).

II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro chacune (1 EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

III. Que l'Associé Unique déclare avoir été dûment informé du contenu de l'ordre du jour avant la présente assemblée et accepte de renoncer aux formalités de convocation afin que l'assemblée puisse délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 509 euros et l'émission de 509 nouvelles parts sociales à l'associé unique de la Société.

2. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'euro (EUR) vers la livre sterling (GBP) avec date d'effet au jour de la présente assemblée et au taux de change EUR/GBP du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

3. Modification subséquente de l'article 6 premier paragraphe des Statuts pour refléter le changement de la devise et l'augmentation du capital social de la Société.

4. Divers.

Après l'approbation de ce qui précède, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent neuf euros (509 EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (12.500 EUR) à un montant de treize mille neuf euros (13.009 EUR) par l'émission de cinq cent neuf (509) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») disposant des mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes, le tout entièrement libéré par le biais d'un apport en numéraire par l'Associé Unique s'élevant à cinq cent neuf Euros (EUR 509) (l'«Apport»).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique, par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de les payer intégralement, par voie de l'Apport.

Preuve du montant versé a été donnée au notaire instrumentant par la présentation d'une copie du certificat de blocage émis par la banque en charge du compte bancaire de la Société.

Le notaire soussigné a accepté cette preuve et l'a considéré comme suffisante pour prouver que les fonds ont bien été versés sur le compte bancaire de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide, avec effet à la tenue du présent acte, de modifier la devise du capital souscrit de la Société s'élevant à treize mille neuf euros (13.009 EUR) représenté par treize mille neuf (13.009) parts sociales en utilisant le taux de change EUR/GBP publié par [www.oanda.com](http://www.oanda.com) du 1<sup>er</sup> janvier 2013 étant de 1 EUR = 0,81559 GBP, en dix mille six cent dix livres sterling (10.610 GBP).

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide ensuite de fixer la nouvelle valeur nominale à une livre sterling (1 GBP) et d'avoir par conséquent le capital social converti divisé en dix mille six cent dix (10.610) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1 GBP) chacune.

#### *Cinquième résolution*

Suite à l'augmentation du capital social de la Société, au changement de devise et à la fixation de la nouvelle valeur nominale, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 premier paragraphe des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à dix mille six cent dix livres sterling (10.610 GBP) représenté par dix mille six cent dix (10.610) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (1 GBP) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille cinq cent Euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2014. Relation: LAC/2014/129. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 février 2014.

Référence de publication: 2014032158/154.

(140036051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

**Calvados S.A., Société Anonyme,  
(anc. Calvados SPF S.A.).**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 79.364.

L'an deux mille treize.

Le trente décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Calvados S.A. SPF", établie et ayant son siège social à L-1445 Strassen, 3 Rue Thomas Edison, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B79.364, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 496 du 2 juillet 2001 et dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 241 du 4 février 2009 («la Société»).

Le capital social est fixé à quarante-quatre millions neuf cent quarante-cinq mille francs suisses (CHF 44.945.000.-), représenté par quatre cent quarante-neuf mille quatre cent cinquante (449.450) actions d'une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-) chacune.

La séance est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

qui désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Suppression du statut de société de gestion de patrimoine familial («SPF») de la Société;
2. Changement de la dénomination de la société de «Calvados S.A., SPF» en «Calvados S.A.»;
3. Modification des articles 1; 3; 16, 17 et 19 des statuts de la Société.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer le statut de société de gestion du patrimoine familial («SPF») de la Société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de «Calvados S.A., SPF» en «Calvados S.A.».

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier comme suit les statuts de la société:

1. L'article 1<sup>er</sup> aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société sous forme de société anonyme (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés») ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts») sous la dénomination de «Calvados S.A».

2. L'article 3 aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

Elle peut accorder des prêts de toutes formes, avec ou sans intérêt, procéder à l'émission d'obligations le cas échéant convertibles, et accorder des avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.

3. L'article 16 aura dorénavant la teneur suivante:

#### **Art. 16.**

Alinéa 1<sup>er</sup> Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### Alinéa 2

Toutes les actions donnent droit à la même participation dans le bénéfice annuel net de la Société.

Cependant, pour la période du 30 décembre 2013 au 31 décembre 2023, en cas de distribution du bénéfice annuel net, les détenteurs des actions portant les numéros 1 à 426.977 auront uniquement droit, prioritairement à toute distribution de bénéfice, au paiement d'un montant annuel (ci-après, «Dividende Préférentiel» ou «Dividendes Préférentiels») correspondant à la somme des deux composantes suivantes:

- Composante 1:

90% du bénéfice net positif réalisé par la Société sur la cession d'actions pendant l'exercice. Le bénéfice net s'entend pour un exercice donné comme la somme des plus et moins-values sur les actions détenues par la Société réalisées au cours de l'exercice suite à tout acte de disposition par la Société ainsi qu'au rachat d'actions propres par toute société dont les titres sont détenus ou à la liquidation de celle-ci.

Les plus- et moins-values réalisées se déterminent en prenant la différence entre le prix d'achat et le prix de cession.

Si au cours d'un exercice le résultat découlant de la cession d'actions est négatif, cette première composante du Dividende Préférentiel ne sera calculée comme décrit ci-avant qu'après apurement de la perte par des plus-values positives.

- Composante 2:

3,7% ou, s'il est inférieur, le taux moyen belge des obligations linéaires à 10 ans du troisième trimestre de l'année qui précède l'exercice concerné augmenté de 0,7% (zéro virgule sept pourcents), appliqué au montant du capital social et de la prime d'émission, si elle existe, représenté par les actions portant les numéros 1 à 426.977, déduction faite du montant des pertes existantes et enregistrées au bilan de la Société à la date du 30 décembre 2013 au prorata de leur participation dans le capital de la Société, et augmenté du montant total des Dividendes Préférentiels non distribués, pour autant qu'ils soient reflétés dans les fonds propres comptables de la Société.

Si un exercice a une durée supérieure ou inférieure à douze mois, le pourcentage déterminé comme décrit ci-avant, est multiplié par une fraction dont le numérateur est égal au nombre de jours total de l'exercice et le dénominateur est égal à trois cent soixante-cinq.

Cette deuxième composante du Dividende Préférentiel est toutefois plafonnée au rendement net des valeurs mobilières et avoirs en banque détenus par la Société.

#### Alinéa 3

Dans l'hypothèse où les Dividendes Préférentiels n'auraient pas été entièrement distribués, ceux-ci seront reportés aux années comptables ultérieures, et se cumuleront jusqu'à ce que l'assemblée générale décide de leur distribution complète.

#### Alinéa 4

Les bénéfices annuels réalisés au cours de la période du 30 décembre 2013 au 31 décembre 2023 et qui excéderaient le montant du Dividende Préférentiel seront uniquement attribuables aux détenteurs d'actions portant les numéros 426.978 à 449.450, tant en cas de distribution qu'en cas de liquidation.

#### Alinéa 5

Avant le 31 décembre 2023, l'assemblée générale devra être convoquée avec pour ordre du jour de décider:

(i) Soit la reconduction du droit au Dividende Préférentiel des actions portant les numéros 1 à 426.977 pour une seconde période de dix ans, auquel cas toute référence à la date du 31 décembre 2023 dans les présents statuts serait à lire comme étant la date du 31 décembre 2033;

(ii) Soit le rachat des actions portant les numéros 1 à 426.977 pour un prix correspondant au montant du capital social et de la prime d'émission (si elle existe) représentés par ces actions, déduction faite du montant des pertes existantes et enregistrées au bilan de la Société à la date du 30 décembre 2013 au prorata de leur participation dans le capital de la Société, et augmenté des Dividendes Préférentiels accumulés et non entièrement payés qui leur seraient encore dus.

La décision de cette assemblée générale devra être prise aux conditions de présence et de majorité requises pour la modification des statuts.

A défaut de décision, le droit au Dividende Préférentiel des actions portant les numéros 1 à 426.977 sera automatiquement éteint à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. En toute hypothèse, ces dernières conserveront toujours leurs droits acquis relatifs aux Dividendes Préférentiels non distribués.

#### Alinéa 6

Dans le cas d'actions partiellement libérées, les dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

#### Alinéa 7

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

4. L'article 17 aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 17.** La Société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Pour la période du 30 décembre 2013 au 31 décembre 2023, en cas de liquidation de la Société, les détenteurs des actions portant les numéros 1 à 426.977 auront un droit prioritaire: (i) au remboursement du capital social et de la prime d'émission (si elle existe) représentés par les actions qu'ils détiennent, déduction faite du montant des pertes existantes et enregistrées au bilan de la Société à la date du 30 décembre 2013 au prorata de leur participation dans le capital de la Société, ainsi que (ii) au remboursement des Dividendes Préférentiels accumulés et non entièrement payés qui leur seraient encore dus. Durant cette période, tout autre montant disponible résultant de la liquidation de la Société sera alors distribué aux seuls détenteurs des actions portant les numéros 426.978 à 449.450.

A l'issue de cette période, le boni de liquidation sera distribué aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société, dans le respect toutefois de l'alinéa 4 de l'article 16. Toutefois, les Dividendes Préférentiels resteront en toute hypothèse à payer en priorité aux détenteurs des actions portant les numéros 1 à 426.977.

5. L'article 19 aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 janvier 2014. Relation: EAC/2014/513. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014032163/153.

(140036053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

**Ernst & Young Business Advisory Services, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 88.074.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first of December,  
Before Us Maître Hellinckx, notary public, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,  
was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Ernst & Young Business Advisory Services, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B0088074, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public, professionally residing in Luxembourg, on June 28, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1339 of September 16, 2002, whose articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on November 9, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1501 of July 19, 2007 (the "Company");

The extraordinary general meeting was opened by Régis Galiotto, residing professionally at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as chairman (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary (the "Secretary") and the meeting elected as scrutineer (the "Scrutineer") Solange Wolter, residing professionally at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer compose the bureau (the "Bureau").

The Bureau thus formed drew up the attendance list, which, after having being signed by the shareholders' proxy holder, as well as by the members of the Bureau, would remain attached to the present deed, together with the relevant proxy.

The Chairman declared and requested the Secretary to record the following:

I. The represented party, Ernst & Young Luxembourg, a public limited liability company ("société anonyme"), with registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B0088019, is currently the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder");

II. The Company's share capital currently amounts to twelve thousand four hundred euro (EUR 12.400) represented by one hundred twenty four (124) shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each;

III. The Sole Shareholder, represented by its proxy holder, declared having full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agreed to waive the notice requirements, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of article 2 of the Articles of Association of the Company, in order to amend the definition of the Company's object;

After deliberation, the Sole Shareholder took the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolved to modify the wording of article 2 of the Articles of Association of the Company, in order to amend the definition of the Company's object. Such article 2 shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The Company's object is the execution of any accounting, economic and financial expertise, any mandate regarding technical, administrative or commercial organisation as well as any activities directly linked to the profession of independent accountant, economic, financial or organisational advisor. The Company may invest in participations in any company exercising similar or complementary activities.

Generally, the Company may exercise any operation it deems useful for the realisation and development of its object. The above enumeration must be interpreted in the most extensive manner."

There being no further business, the meeting was adjourned.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.



WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The present deed having been read to the proxy holder of the Sole Shareholder, he signed it herein together with the notary.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trente-et-un décembre,

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réuni

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Ernst & Young Business Advisory Services, société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B0088074, constituée suivant acte reçu le 28 juin 2002, par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1339 du 16 septembre 2002; dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 9 novembre 2006, par le notaire sous-signé, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1501 du 19 juillet 2007 (la "Société");

L'assemblée extraordinaire fut ouverte par Régis Galiotto, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que président (le "Président").

Le Président a désigné comme secrétaire (le "Secrétaire") et l'assemblée élit comme scrutateur (le "Scrutateur") Solange Wolter, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formant ensemble le bureau de l'assemblée (le "Bureau").

Le Bureau ainsi formé a rédigé la liste de présence qui, après signature du mandataire des actionnaires de la Société, ainsi que des membres du Bureau, restera enregistrée avec le présent acte, y incluse la procuration appropriée.

Le Président a déclaré et demandé au Secrétaire d'acter ce qui suit:

I. La partie représentée, Ernst & Young Luxembourg, société anonyme ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B0088019, est actuellement l'actionnaire unique de la Société ("Actionnaire Unique");

II. Le capital social de la société est actuellement fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12,400) représenté par cent vingt-quatre (124) actions ayant chacune une valeur nominale de cents euros (EUR 100).

III. L'Actionnaire Unique, représenté par son mandataire, déclare avoir eu connaissance anticipativement de l'ordre du jour de la présente assemblée et accepte de renoncer aux modalités de convocation, de sorte que l'assemblée est apte à prendre valablement toutes décisions sur les points figurant à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 2 des Statuts de la Société afin de modifier la définition de l'objet de la Société;

Après délibération, l'Actionnaire Unique a adopté la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 2 des Statuts de la Société afin de modifier la définition de l'objet de la Société. Ledit article 2 aura dorénavant le contenu suivant:

" **Art. 2.** La Société a pour objet l'exécution de toutes expertises comptables, économiques et financières, de tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale, ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession d'expert-comptable, économique et financier ou à celle de conseil en organisation. La Société pourra prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est ajournée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelques forme que ce soit, incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que l'Actionnaire Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en date d'en tête de ce document.

Après lecture faite au mandataire de l'Actionnaire Unique, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER, R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 janvier 2014. Relation: LAC/2014/1296. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2014.

Référence de publication: 2014032215/113.

(140036496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

### **Event S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 184.789.

### — STATUTS

L'an deux mille quatorze, le onze février

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg

#### A COMPARU:

TENOS S.A., ayant son siège social au 2, rue Béatrix de Bourbon L-1225 Luxembourg, représentée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparant, ès-qualités qu'elle agit, a requis du notaire instrumentant qu'elle dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé, entre l'unique actionnaire comparant et toutes celles qui deviendront dans la suite actionnaires d'une société constituée sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «EVENT S.A.» (la «Société»), laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci - après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci - après les «Statuts»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1. L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé dans ce but, pour autant que la société soit considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

3.2. La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

3.3. Elle pourra également accorder tous prêts, avances ou garanties à toutes personnes morales (détenues ou non) ainsi qu'à titre exceptionnel à toutes personnes physiques. Elle pourra également souscrire à tout emprunt obligataire sous quelle forme que ce soit. La Société aura également pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

3.4. La Société pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques, licences ou droits d'auteurs et autres droits se rattachant à ces brevets, marques, licences ou droits d'auteurs ou pouvant les compléter.

3.5. En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg - Ville. Le siège social de la Société pourra être transféré à l'intérieur du la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand - Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

4.2. Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

#### **Art. 5. Capital - Actions.**

##### 5.1. Capital.

Le capital souscrit de la Société est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) divisé en 310 (trois cent dix) actions ayant chacune une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) (les «Actions»).

##### 5.2. Actions.

5.2.1. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

5.2.2. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

#### **Art. 6. Augmentation de capital.**

6.1. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 7 ci-après.

6.2. La Société peut racheter ses propres Actions sous les conditions prévues par la Loi.

#### **Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général.**

7.1. L'actionnaire unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. En cas de pluralité d'actionnaires, chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, requiert une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.3. Toute assemblée générale des actionnaires sera convoquée conformément à la Loi.

7.4. Chaque Action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.5. Sauf stipulations contraires de la Loi, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des actionnaires, dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants, indépendamment de la proportion du capital représenté.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prévues par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être approuvées devront réunir une majorité de deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

7.6. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires afin de participer à toute assemblée des actionnaires.

7.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les actionnaires pourront valablement dispenser de toutes formalités de convocations.

#### **Art. 8. Conseil d'administration.**

8.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

8.2. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou qu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

8.3. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

8.4. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale.

8.5. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée lors de l'assemblée générale des actionnaires.

8.6. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, lequel restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires; ou convoquer une assemblée générale des actionnaires pour son remplacement immédiat.

8.7. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux adminis-

trateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

#### **Art. 9. Modalités procédurales.**

9.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Quelle que soit la composition du conseil d'administration, son Président pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme, fax courrier électronique à chaque administrateur au moins 3 (trois) Jours Ouvrables avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télégramme, fax ou courrier électronique. Cette convocation peut être levée par le consentement donné par écrit, par fax, télégramme ou courrier électronique. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à des dates, heures et places précédemment convenues par le conseil d'administration.

9.3. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre Administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par courrier électronique, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement vidéo et de téléconférence est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être physiquement présents et autorisés à voter.

9.4. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente à la réunion du conseil d'administration.

9.5. Les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

9.6. Les résolutions écrites signées par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles valablement prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.7. Dans la perspective des Statuts, «Jours Ouvrables» a pour signification tout jour calendaire (autre que samedi et dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

#### **Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration.**

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées dans le livre des procès-verbaux de la Société, lesquels seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion. La signature de tous administrateurs participant à la réunion par télé ou vidéoconférence sera apposée par la personne ayant reçu instruction à cet effet pendant la vidéoconférence ou la conférence téléphonique.

10.2. Les résolutions prises par l'administrateur unique seront constatées dans le livre des procès-verbaux de la Société.

10.3. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par son administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Président et le secrétaire ou par deux des administrateurs.

#### **Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

11.2. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que les pouvoirs de représentation de la Société en relation avec ceux - ci à un des membres du conseil d'administration, qui sera nommé comme administrateur - délégué. Le conseil d'administration pourra en outre conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs rémunérations.

11.3. Une telle délégation à un membre du conseil d'administration impose à celui-ci l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués à cet administrateur - délégué.

**Art. 12. Pouvoirs de représentation.** La Société est engagée par la seule signature de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

**Art. 13. Commissaires aux comptes.** Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la Loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes formeront le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de maximum six ans.

#### **Art. 14. Affectation des bénéfices.**

##### 14.1. Réserve Légale.

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués au compte de la réserve statutaire. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

##### 14.2. Dividendes.

14.2.1. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

14.2.2. Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la Loi.

#### **Art. 15. Dissolution et liquidation.**

15.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts.

15.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires, déterminant en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 16. Loi applicable.** Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

#### **Art. 17. Assemblée générale annuelle.**

17.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 11h30.

17.2. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle sera tenue le Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

17.3. D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieux et places tels que spécifié dans les avis de convocations.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

#### *Dispositions transitoires.*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2015.

#### *Souscription.*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre d'Actions	Montant souscrit (en EUR)	% du capital social
TENOS S.A. ....	310	31.000,-	100,00%

Les actions ont été libérées à 25% par paiement en espèces, de sorte que la somme de 7.750,00 EUR (sept mille sept cent cinquante euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi que preuve en a été donnée au notaire soussigné par la production d'un certificat bancaire.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ont été dûment accomplies.

#### *Evaluation des frais.*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire.*

Le comparant ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).

2. Est nommé au poste d'administrateur unique:

Monsieur Pascal HENNUY, demeurant professionnellement, 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg.

Sauf renouvellement, le mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Jawer Consulting SA., ayant son siège social au 241 route de Longwy L-1941 Luxembourg inscrite au RCS Luxembourg B 54 164.

Sauf renouvellement, son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

4. Le siège social de la Société est fixé au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 février 2014. Relation: LAC/2014/6727. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 24 février 2014.

Référence de publication: 2014032229/230.

(140035797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

---

#### REF IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

**Capital social: EUR 2.211.950,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.145.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of December,  
before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,  
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of REF IV Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147145 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 10 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1519 of 6 August 6 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of 23 September 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2982 of 26 November 2013.

#### THERE APPEARED:

(1) RE Coatings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147245;

(2) RE Family Healthcare S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140939;

(3) RE Pet Food S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152864;

(4) RE Swimwear S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154598;

(5) RE Orthopedics S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153275;

(6) RE Car Parts S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855

Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157608;

(7) RE European Bottles S.à r.l. (formerly “RE Educations S.à r.l.”), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157597;

(8) RE Child Wear S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161116;

(9) RE Logistics S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162061;

(10) RE Schools S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162022;

(11) RE Telecommunications S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162034;

(12) RE Pharmaceuticals S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163942; and

(13) RE Sattel S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163868;

And in the presence of RE Packaging S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162033;

all here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, residing in Esch/Alzette, by virtue of fourteen (14) proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Company’s share capital is currently set at two million one hundred ninetyeight thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 2,198,675.00) represented by eighty-seven thousand nine hundred and forty-seven (87,947) alphabet shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each, held as follows:

Shareholders	Class	Number of Shares
RE Coatings S.à r.l. . . . .	A	7,103
RE Family Healthcare S.à r.l. . . . .	B	5,384
RE Pet Food S.à r.l. . . . .	C	2,428
RE Swimwear S.à r.l. . . . .	D	13,410
RE Orthopedics S.à r.l. . . . .	E	7,856
RE Car Parts S.à r.l. . . . .	F	441
RE European Bottles S.à r.l. . . . .	G	1,238
RE Child Wear S.à r.l. . . . .	H	5,281
RE Logistics S.à r.l. . . . .	I	10,342
RE Schools S.à r.l. . . . .	J	14,511
RE Telecommunications S.à r.l. . . . .	K	4,268
RE Pharmaceuticals S.à r.l.	L	15,315
RE Sattel S.à r.l. . . . .	M	370
Total . . . . .		87,947

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirteen thousand two hundred and seventy-five Euro (EUR 13,275.00) to bring it from its present amount of two million one hundred ninety-eight thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 2,198,675.00) to two million two hundred eleven thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 2,211,950.00) by the creation and issuance of:

- Two hundred and nine (209) new class I tracker shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each;
- Two hundred and twenty-two (222) new class K tracker shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each;
- One hundred (100) new class N tracker shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each;

2. Approval of the subscription to and payment of the new shares as follows:

- Two hundred and nine (209) new class I tracker shares by RE Logistics S.à r.l. by payment in kind;
- Two hundred and twenty-two (222) new class K tracker shares by RE Telecommunications S.à r.l. by payment in kind;
- One hundred (100) new class N tracker shares by RE Packaging S.à r.l., by contribution in cash.

3. Subsequent full restatement of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase and amendment of the definition of Designated Assets;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company;

5. Miscellaneous.

III. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the shareholders consider themselves as duly convened and declare to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance and consequently waive all the rights and formalities they are entitled to for the convening of the Meeting.

IV. The shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of thirteen thousand two hundred and seventy-five Euro (EUR 13,275.00) to bring it from its present amount of two million one hundred ninety-eight thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 2,198,675.00) to two million two hundred eleven thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 2,211,950.00) by the creation and issuance of two hundred and nine (209) new class I tracker shares, two hundred and twenty-two (222) new class K tracker shares and one hundred (100) new class N tracker shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each.

*Second resolution*

The shareholders resolve to approve and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

(1) RE Logistics S.à r.l., prenamed, declares that it subscribes to the two hundred and nine (209) new class I tracker shares of the Company with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each and fully pays them up at their aggregate nominal value of five thousand two hundred twenty-five Euro (EUR 5,225.00), by way of a contribution in kind corresponding to a receivable in the same amount held against the Company (Receivable 1), which Receivable 1 is incontestable, payable and due.

The existence and valuation of Receivable 1 is evidenced by a contribution certificate issued by the management of RE Logistics S.à r.l. attesting that inter alia (a) it is the unrestricted owner of Receivable 1, (b) Receivable 1 has not been transferred and no legal or natural person other than RE Logistics S.à r.l. is entitled to any rights as to Receivable 1, and (c) all formalities are in course in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party (the Contribution Certificate 1), which Contribution Certificate 1 has been acknowledged and approved by the management of the Company;

(2) RE Telecommunications S.à r.l., prenamed, declares that it subscribes to the two hundred and twenty-two (222) new class K tracker shares of the Company with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each and fully pays them up at their aggregate nominal value of five thousand five hundred and fifty Euro (EUR 5,550.00) by way of a contribution in kind in the same amount held against the Company (Receivable 2), which Receivable 2 is incontestable, payable and due.

The existence and valuation of Receivable 2 is evidenced by a contribution certificate issued by the management of RE Telecommunications S.à r.l. attesting that inter alia (a) it is the unrestricted owner of Receivable 3, (b) Receivable 2 has not been transferred and no legal or natural person other than RE Telecommunications S.à r.l. is entitled to any rights as to Receivable 2, (c) all formalities are in course in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it



effective anywhere and towards any third party (the Contribution Certificate 2), which Contribution Certificate 2 has been acknowledged and approved by the management of the Company.

(3) RE Packaging S.à r.l., prenamed, declares that it subscribes to the one hundred (100) new class N tracker shares of the Company with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each and fully pays them up at their aggregate nominal value of two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.00) by way of a contribution in cash.

The Contribution Certificate 1 and Contribution Certificate 2 have been shown.

The amount of two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.00) is at the disposal of the Company.

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the shareholders resolve to restate article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital of the Company is set at two million two hundred eleven thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 2,211,950.00) represented by seven thousand and one hundred and three (7,103) Class A tracker shares (in case of plurality, the Class A Tracker Shares and individually, a Class A Tracker Share), five thousand three hundred and eighty-four (5,384) Class B tracker shares (in case of plurality, the Class B Tracker Shares and individually, a Class B Tracker Share), two thousand and four hundred and twenty-eight (2,428) Class C tracker shares (in case of plurality, the Class C Tracker Shares and individually, a Class C Tracker Share), thirteen thousand and four hundred and ten (13,410) Class D tracker shares (in case of plurality, the Class D Tracker Shares and individually, a Class D Tracker Share), seven thousand eight hundred fifty-six (7,856) class E tracker shares (in case of plurality, the Class E Tracker Shares and individually, a Class E Tracker Share), four hundred and forty-one (441) class F tracker shares (in case of plurality, the Class F Tracker Shares and individually, a Class F Tracker Share), one thousand two hundred and thirty-eight (1,238) class G tracker shares (in case of plurality, the Class G Tracker Shares and individually, a Class G Tracker Share), five thousand two hundred and eighty-one (5,281) class H tracker shares (in case of plurality, the Class H Tracker Shares and individually, a Class H Tracker Share), ten thousand five hundred and fifty-one (10,551) class I tracker shares (in case of plurality, the Class I Tracker Shares and individually, a Class I Tracker Share), fourteen thousand five hundred and eleven (14,511) class J tracker shares (in case of plurality, the Class J Tracker Shares and individually, a Class J Tracker Share), four thousand four hundred and ninety (4,490) class K tracker shares (in case of plurality, the Class K Tracker Shares and individually, a Class K Tracker Share); fifteen thousand three hundred and fifteen (15,315) class L tracker shares (in case of plurality, the Class L Tracker Shares and individually, a Class L Tracker Share), three hundred and seventy (370) class M tracker shares (in case of plurality, the Class M Tracker Shares and individually, a Class M Tracker Share) and one hundred (100) class N tracker shares (in case of plurality, the Class N Tracker Shares and individually, a Class N Tracker Share), all having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each, all of which are fully paid up (collectively, with other tracker shares issued by the Company from time to time, the Tracker Shares and individually, a Tracker Share) that will track the performance and return of a particular asset or assets of the Company (collectively, the Designated Assets and individually, a Designated Asset) which shall be deemed to include not only the Designated Asset identified as such but also (i) the proceeds of sale (whether in cash or otherwise) of all or any part of such Designated Asset, (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Asset including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Asset, (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Asset, and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Asset.

**5.2.** The Company may issue from time to time additional classes of Tracker Shares by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders amending these Articles of Association.

**5.3.** The Designated Asset in respect of any class of Tracker Shares issued by the Company shall be determined by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders amending these Articles of Association.

**5.4.** In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Tracker Share of a specific class shall be allocated to a share premium account corresponding to that specific class of Tracker Shares.

**5.5.** The Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the shares and individually and irrespectively of their class be designated as a share. The holders of the shares are together referred to as the shareholders.

**5.6.** The Board of Managers shall be entitled in their absolute discretion (but taking such advice from any auditors or any external counsel as they may deem required) to specify whether at the time of designation of the Designated Asset, or at any time thereafter, the liabilities (including costs and expenses incurred by the Company in whole or in part in respect of a Designated Asset) assumed or incurred by the Company are properly allocated to and are supported by a specific Designated Asset, and for the purposes of these Articles of Association, should be treated as reducing the value of that Designated Asset.

**5.7.** The Designated Assets in respect of the Class A Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific current (or past/sold, as the case may be) assets (including the underlying assets) held by the Company in RE Coatings Holding GmbH (a company having its registered office at Alter Hof 5, 80331 Munich, Germany) which the Company may own (or may have owned/sold, as the case may be) from time to time (e.g. escrow) (the "Class A Designated Assets").

**5.8.** The Designated Assets in respect of the Class B Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific current (or past/sold, as the case may be) assets (including the underlying assets) held by the Company in Crioestaminal Saúde e Tecnologia S.A. (a company having its registered office at Biocant Park, Núcleo 4, Lote 2, 3060 - 197Cantanhede, Portugal), which the Company may own (or may have owned/sold, as the case may be) from time to time (e.g. escrow) (the "Class B Designated Assets").

**5.9.** The Designated Assets in respect of the Class C Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific current (or past/sold, as the case may be) assets (including the underlying assets) held by the Company in Rev Evcil Hayvan ürünleri Ticaret Ve Danışmanlık Limited Şirketi (a company having its registered office at Kartal senayi Caddesi Adil Sokak no: 1, Kartal-Istanbul, Turkey), which the Company may own (or may have owned/sold, as the case may be) from time to time (e.g. escrow) (the "Class C Designated Assets").

**5.10.** The Designated Assets in respect of the Class D Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific current (or past/sold, as the case may be) assets (including the underlying assets) held by the Company in RE Acqua S.A. (a company having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg), which the Company may own (or may have owned/sold, as the case may be) from time to time (e.g. escrow) (the "Class D Designated Assets").

**5.11.** The Designated Assets in respect of the Class E Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific current (or past/sold, as the case may be) assets (including the underlying assets) held by the Company in Orliman S.L. (a company having its registered office at C/ Cami Delbony (esq. Con C/. 30), Apartado de Correos 190, 46470, Catarroja, Spain), which the Company may own (or may have owned/sold, as the case may be) from time to time (e.g. escrow) (the "Class E Designated Assets").

**5.12.** The Designated Assets in respect of the Class F Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific current (or past/sold, as the case may be) assets held (including the underlying assets) by the Company in Tow Bar Holding GmbH (a company having its registered office at Alter Hof 5, 80331 Munich, Germany) which the Company may own (or may have owned/sold, as the case may be) from time to time (e.g. escrow) (the "Class F Designated Assets").

**5.13.** The Designated Assets in respect of the Class G Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific current (or past/sold, as the case may be) assets held (including the underlying assets) by the Company in SIGG Switzerland A.G. (a company having its registered office at Walzmühlestrasse 62, CH-8501 Frauenfeld, Switzerland) which the Company may own (or may have owned/sold, as the case may be) from time to time (e.g. escrow) (the "Class G Designated Assets").

**5.14.** The Designated Assets in respect of the Class H Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific current (or past/sold, as the case may be) assets held (including the underlying assets) by the Company in RE Child Wear Group Oy (a company having its registered office at Asianajotoimisto, Keskuskatu 7 A 00100 Helsinki, Finland) which the Company may own (or may have owned/sold, as the case may be) from time to time (e.g. escrow) (the "Class H Designated Assets").

**5.15.** The Designated Assets in respect of the Class I Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific current (or past/sold, as the case may be) assets held (including the underlying assets) by the Company in RE Flow Holding GmbH (a company having its registered office at Alter Hof 5, 80331 Munich, Germany) which the Company may own (or may have owned/sold, as the case may be) from time to time (e.g. escrow) (the "Class I Designated Assets").

**5.16.** The Designated Assets in respect of the Class J Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific current (or past/sold, as the case may be) assets held (including the underlying assets) by the Company in RE Education Holding AB (a company having its registered office at Blasieholmsgatan 4A, 2tr, Stockholm 11148, Sweden) which the Company may own (or may have owned/sold, as the case may be) from time to time (e.g. escrow) (the "Class J Designated Assets").

**5.17.** The Designated Assets in respect of the Class K Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific current (or past/sold, as the case may be) assets held (including the underlying assets) by the Company in Riverside KM Beteiligung GmbH (a company having its registered office at Alter Hof 5, 80331 Munich, Germany) which the Company may own (or may have owned/sold, as the case may be) from time to time (e.g. escrow) (the "Class K Designated Assets").

**5.18.** The Designated Assets in respect of the Class L Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific current (or past/sold, as the case may be) assets held (including the underlying assets) by the Company in HRA Invest S.à r.l. (a company having its registered office at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg) which the Company may own (or may have owned/sold, as the case may be) from time to time (e.g. escrow) (the "Class L Designated Assets").

**5.19.** The Designated Assets in respect of the Class M Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific current (or past/sold, as the case may be) assets held (including the underlying assets) by the Company in BIS Invest S.à r.l. (a company having its registered office at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg) which the Company may own from (or may have owned/sold, as the case may be) time to time (e.g. escrow) (the "Class M Designated Assets").

**5.20.** The Designated Assets in respect of the Class N Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific current (or past/sold, as the case may be) assets held (including the underlying assets) by the Company in RE Microphones Holding ApS, (a company existing under Danish law with registered number CVR no. 25382714) which the Company may own from (or may have owned/sold, as the case may be) time to time (e.g. escrow) (the "Class N Designated Assets")."

#### *Fourth resolutions*

The shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued Tracker Shares.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour du mois de décembre, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de REF IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147145 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu le 10 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1519 du 6 août 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentaire reçu le 23 septembre 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2982 du 26 novembre 2013.

#### **ONT COMPARU:**

(1) RE Coatings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147245;

(2) RE Family Healthcare S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140939;

(3) RE Pet Food S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152864;

(4) RE Swimwear S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154598;

(5) RE Orthopedics S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153275;

(6) RE Car Parts S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157608;

(7) RE European Bottles S.à r.l. (anc. «RE Educations S.à r.l.») une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157597;

(8) RE Child Wear S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116161;

(9) RE Logistics S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162061;

(10) RE Schools S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162022;

(11) RE Telecommunications S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162034;

(12) RE Pharmaceuticals S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163942; et

(13) RE Sattel S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163868;

Et en présence de RE Packaging S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162033;

Toutes ici représentées par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée de résidence à Esch/Alzette, en vertu de quatorze (14) procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à deux millions cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-quinze Euro (EUR 2.198.675,00) représenté par quatre-vingt-sept mille neuf cent quarante-sept (87.947) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune, détenues comme suit:

Associés	Classe	Nombre de parts
RE Coatings S.à r.l. . . . . .	A	7,103
RE Family Healthcare S.à r.l. . . . . .	B	5,384
RE Pet Food S.à r.l. . . . . .	C	2,428
RE Swimwear S.à r.l. . . . . .	D	13,410
RE Orthopedics S.à r.l. . . . . .	E	7,856
RE Car Parts S.à r.l. . . . . .	F	441
RE European Bottles S.à r.l. . . . . .	G	1,238
RE Child Wear S.à r.l. . . . . .	H	5,281
RE Logistics S.à r.l. . . . . .	I	10,342
RE Schools S.à r.l. . . . . .	J	14,511
RE Telecommunications S.à r.l. . . . . .	K	4,268
RE Pharmaceuticals S.à r.l.	L	15,315
RE Sattel S.à r.l. . . . . .	M	370
Total . . . . .		87,947

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à hauteur de treize mille deux cent soixante-quinze Euro (EUR 13.275,00) pour le porter de son montant actuel de deux millions cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-quinze Euro (EUR 2.198.675,00) à deux millions deux cent onze mille neuf cent cinquante Euro (EUR 2.211.950,00) par la création et l'émission de:

- Deux cent neuf (209) nouvelles parts sociales traçantes de classe I, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune,

- Deux cent vingt-deux (222) nouvelles parts sociales traçantes de classe K, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune,

- Cent (100) nouvelles parts sociales traçantes de classe N, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune

2. Approbation de la souscription et libération des nouvelles parts sociales, comme suit:

- Deux cent neuf (209) nouvelles parts sociales traçantes de classe I par RE Logistics S.à r.l. par apport en nature,
- Deux cent vingt-deux (222) nouvelles parts sociales traçantes de classe K par RE Telecommunications S.à r.l. par apport en nature,
- Cent (100) nouvelles parts sociales traçantes de classe N par RE Packaging S.à r.l. par apport en espèce,

3. Refonte de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social et la modification de la définition des Actifs Désignés;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société;

5. Divers.

III. L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, les associés se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué à l'avance, et par conséquent renonce à tous les droits et formalités de convocation de l'Assemblée auquel il a droit.

IV. Les associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à hauteur de treize mille deux cent soixante-quinze Euro (EUR 13.275,00) pour le porter de son montant actuel de deux millions cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-quinze Euro (EUR 2.198.675,00) à deux millions deux cent onze mille neuf cent cinquante Euro (EUR 2.211.950,00) par la création et l'émission de deux cent neuf (209) nouvelles parts sociales traçantes de classe I, deux cent vingt-deux (222) nouvelles parts sociales traçantes de classe K et cent (100) nouvelles parts sociales traçantes de classe N, toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident d'approuver la souscription des nouvelles parts sociales comme suit:

#### *Souscription - Libération*

RE Logistics S.à r.l., précitée, déclare souscrire les deux cent neuf (209) nouvelles parts sociales traçantes de classe I ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune et les libérer intégralement à leur valeur nominale totale de cinq mille deux cent vingt-cinq Euro (EUR 5.225,00), par apport en nature correspondant à une créance du même montant détenue à l'encontre de la Société (la Créance 1), laquelle Créance 1 est certaine, liquide et exigible.

L'existence et l'estimation de la Créance 1 sont constatées par un certificat d'apport émis par la gérance de RE Logistics S.à r.l. attestant, inter alia (a) qu'elle est le seul propriétaire, sans restriction, de la Créance 1, (b) la Créance 1 n'a fait l'objet d'aucune cession et aucune personne morale ou physique autre que RE Logistics S.à r.l., ne détient de droit sur la Créance 1, et (c) toutes les formalités sont en cours de réalisation aux fins d'effectuer le transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tout tiers (le Certificat d'Apport 1), lequel Certificat d'Apport 1 a été approuvé par la gérance de la Société;

RE Telecommunications S.à r.l., précitée, déclare souscrire les deux cent vingt-deux (222) nouvelles parts sociales traçantes de classe K ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune et les libérer intégralement à leur valeur nominale totale de cinq mille cinq cent cinquante Euro (EUR 5.550,00), par apport en nature consistant en une créance du même montant détenue à l'encontre de la Société (la Créance 2), laquelle Créance 2 est certaine, liquide et exigible.

L'existence et l'estimation de la Créance 2 sont constatées par un certificat d'apport émis par la gérance de RE Telecommunications S.à r.l. attestant, inter alia (a) qu'elle est le seul propriétaire, sans restriction, de la Créance 2, (b) la Créance 2 n'a fait l'objet d'aucune cession et aucune personne morale ou physique autre que RE Telecommunications S.à r.l., ne détient de droit sur la Créance 2, et (c) toutes les formalités sont en cours de réalisation aux fins d'effectuer le transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tout tiers (le Certificat d'Apport 2), lequel Certificat d'Apport a été approuvé par la gérance de la Société; et;

RE Packaging S.à r.l., précitée, déclare souscrire les cent (100) nouvelles parts sociales traçantes de classe N ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune et les libérer intégralement à leur valeur nominale totale de deux mille cinq cents Euro (EUR 2.500,00), par apport en numéraire.

Le Certificat d'Apport 1 et le Certificat d'Apport 2 ont été montrés.

Un montant de deux mille cinq cents Euro (EUR 2.500,00) est à la disposition de la Société

### Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions deux cent onze mille neuf cent cinquante Euro (EUR 2.211.950,00) représenté par sept mille cent trois (7.103) parts sociales traçantes de Classe A (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe A et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe A), cinq mille trois cent quatre-vingt-quatre (5.384) parts sociales traçantes de Classe B (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe B et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe B), deux mille quatre cent vingt-huit (2.428) parts sociales traçantes de Classe C (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe C et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe C), treize mille quatre cent dix (13.410) parts sociales traçantes de Classe D (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe D et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe D), sept mille huit cent cinquante-six (7.856) parts sociales traçantes de classe E (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe E et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe E), quatre cent quarante-et-une (441) parts sociales traçantes de classe F (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe F et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe F), mille deux cent trente-huit (1.238) parts sociales traçantes de classe G (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe G et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe G), cinq mille deux cent quatre-vingt-une (5.281) parts sociales traçantes de classe H (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe H et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe H), dix mille cinq cent cinquante-et-une (10.551) parts sociales traçantes de classe I (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe I et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe I), quatorze mille cinq cent onze (14.511) parts sociales traçantes de classe J (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe J et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe J), quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix (4.490) parts sociales traçantes de classe K (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe K et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe K), quinze mille trois cent quinze (15.315) parts sociales traçantes de classe L (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe L et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe L), trois cent soixante-dix (370) parts sociales traçantes de classe M (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe M et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe M) et cent (100) parts sociales traçantes de classe N (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe N et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe N) ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune, toutes entièrement libérées (collectivement, avec d'autres parts sociales traçantes émises par la Société de temps à autre, les Parts Sociales Traçantes et individuellement, une Part Sociale Traçante) qui traceront la performance et le rendement d'un actif particulier ou d'actifs de la Société (collectivement les Actifs Désignés et individuellement l'Actif Désigné) qui seront censé comprendre non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais aussi (i) le produit de la vente de tous ou une partie de ces Actifs Désignés, (ii) tout actif qui peut de temps à autre raisonnablement être considéré comme ayant remplacé entièrement ou en partie cet Actif Désigné en ce compris, pour éviter le moindre doute, tout produit de la vente (soit en espèces ou autrement) reçu pour tel Actif Désigné, (iii) tout actif acquis concernant, ou en conséquence de la détention, un tel Actif Désigné, et (iv) une distribution de revenu ou une distribution de capital reçue par la Société concernant, ou en conséquence, de la détention de cet Actif Désigné.

**5.2.** La Société peut émettre de temps à autre des classes supplémentaires de Parts Sociales Traçantes par une résolution de l'associé unique ou une résolution des associés modifiant les présents Statuts.

**5.3.** Les Actifs Désignés relatifs à chaque classe de Parts Sociales Traçantes émises par la Société seront déterminés par une résolution de l'associé unique ou une résolution des associés modifiant les présents Statuts.

**5.4.** En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime payée pour toute part sociale en plus de sa valeur nominale, sera versée. Toute prime d'émission versée pour la souscription de toute Part Sociale Traçante d'une classe spécifique sera versée sur un compte de prime d'émission correspondant à cette classe spécifique de Parts Sociales Traçantes.

**5.5.** Les Parts Sociales Traçantes seront collectivement, et sans tenir compte de leur classe, désignées comme les parts sociales et individuellement, et sans tenir compte de leur classe, comme une part sociale. Les détenteurs des parts sociales sont ensemble désignés comme les associés.

**5.6.** Le Conseil de Gérance pourra à son entière discrétion (mais en prenant conseil auprès de réviseurs ou de conseillers externes qu'il jugera nécessaire) préciser, soit au moment de la désignation des Actifs Désignés ou ultérieurement, que le passif (en ce compris les frais et dépenses subis par la Société en totalité ou en partie pour un Actif Désigné) assumé ou encouru par la Société, soit correctement réparti et supporté par un Actif Désigné particulier, et pour les besoins des présents Statuts devrait être traité comme réduisant la valeur de cet Actif Désigné.

**5.7.** Les Actifs Désignés en relation avec les Parts Sociales Traçantes de Classe A sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques (y compris les actifs sous-jacents) actuellement détenus (ou précédemment détenus/vendus, selon le cas) par la Société dans RE Coatings GmbH (une société ayant son siège social à Alter Hof 5, 80331 Munich, Allemagne), que la Société peut détenir (ou a détenu/vendu, selon le cas) de temps à autre (ex. séquestre) (les "Actifs Désignés de Classe A").

**5.8.** Les Actifs Désignés en relation avec les Parts Sociales Traçantes de Classe B sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques (y compris les actifs sous-jacents) actuellement détenus (ou précédemment détenus/vendus, selon le cas) par la Société dans Crioestaminal Saúde e Tecnologia S.A. (une société ayant son siège social à Biocant Park, Núcleo 4, Lote 2, 3060-197 Cantanhede, Portugal), que la Société peut détenir (ou a détenu/vendu, selon le cas) de temps à autre (ex. séquestre) (les "Actifs Désignés de Classe B").

**5.9.** Les Actifs Désignés en relation avec les Parts Sociales Traçantes de Classe C sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques (y compris les actifs sous-jacents) actuellement détenus (ou précédemment détenus/vendus, selon le cas) par la Société dans Rev Evcil Hayvan ürünleri Ticaret Ve Danishmanlik Limited Sirketi (une société ayant son siège social à Kartal senayi Caddesi Adil Sokak no: 1, Kartal-Istanbul, Turquie), que la Société peut détenir (ou a détenu/vendu, selon le cas) de temps à autre (ex. séquestre) (les "Actifs Désignés de Classe C").

**5.10.** Les Actifs Désignés en relation avec les Parts Sociales Traçantes de Classe D sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques (y compris les actifs sous-jacents) actuellement détenus (ou précédemment détenus/vendus, selon le cas) par la Société dans RE Acqua S.A. (une société ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg), que la Société peut détenir (ou a détenu/vendu, selon le cas) de temps à autre (ex. séquestre) (les "Actifs Désignés de Classe D").

**5.11 .** Les Actifs Désignés en relation avec les Parts Sociales Traçantes de Classe E sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques (y compris les actifs sous-jacents) actuellement détenus (ou précédemment détenus/vendus, selon le cas) par la Société dans Orliman S.L. (une société ayant son siège social à C/ Cami Delbony (esq. Con C/. 30) Apartado de Correos 190, 46470, Catarroja, Espagne), que la Société peut détenir (ou a détenu/vendu, selon le cas) de temps à autre (ex. séquestre) (les "Actifs Désignés de Classe E").

**5.12 .** Les Actifs Désignés concernant les Parts Sociales Traçantes de Classe F sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques (y compris les actifs sous-jacents) actuellement détenus (ou précédemment détenus/vendus, selon le cas) par la Société dans Tow Bar Holding GmbH (une société ayant son siège sociale à Alter Hof 5, 80331 Munich, Allemagne), que la Société peut détenir (ou a détenu/vendu, selon le cas) de temps à autre (ex. séquestre) (les "Actifs Désignés de Classe F").

**5.13.** Les Actifs Désignés concernant les Parts Sociales Traçantes de Classe G sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques (y compris les actifs sous-jacents) actuellement détenus (ou précédemment détenus/vendus, selon le cas) par la Société dans SIGG Switzerland AG (une société ayant son siège social à Walzmühlestrasse 62, CH-8501 Frauenfeld, Suisse), que la Société peut détenir (ou a détenu/vendu, selon le cas) de temps à autre (ex. séquestre) (les "Actifs Désignés de Classe G").

**5.14.** Les Actifs Désignés concernant les Parts Sociales Traçantes de Classe H sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques (y compris les actifs sous-jacents) actuellement détenus (ou précédemment détenus/vendus, selon le cas) par la Société dans RE Child Wear Group Oy (une société ayant son siège social à Ansianajotoimisto, Keskuskatu 7A 001100 Helsinki, Finlande), que la Société peut détenir (ou a détenu/vendu, selon le cas) de temps à autre (ex. séquestre) (les "Actifs Désignés de Classe H").

**5.15.** Les Actifs Désignés concernant les Parts Sociales Traçantes de Classe I sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques (y compris les actifs sous-jacents) actuellement détenus (ou précédemment détenus/vendus, selon le cas) par la Société dans RE Flow Holding GmbH (une société ayant son siège social à Alter Hof 5, 80331 Munich, Allemagne), que la Société peut détenir (ou a détenu/vendu, selon le cas) de temps à autre (ex. séquestre) (les "Actifs Désignés de Classe I").

**5.16.** Les Actifs Désignés concernant les Parts Sociales Traçantes de Classe J sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques (y compris les actifs sous-jacents) actuellement détenus (ou précédemment détenus/vendus, selon le cas) par la Société dans RE Education Holding AB (une société ayant son siège social à Blasieholmsgatan 4A, 2tr, Stockholm 11148, Suède), que la Société peut détenir (ou a détenu/vendu, selon le cas) de temps à autre (ex. séquestre) (les "Actifs Désignés de Classe J").

**5.17.** Les Actifs Désignés concernant les Parts Sociales Traçantes de Classe K sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques (y compris les actifs sous-jacents) actuellement détenus (ou précédemment détenus/vendus, selon le cas) par la Société dans Riverside KM Beteiligung GmbH (une société ayant son siège social à Alter Hof 5, 80331 Munich, Allemagne), que la Société peut détenir (ou a détenu/vendu, selon le cas) de temps à autre (ex. séquestre) (les "Actifs Désignés de Classe K").

**5.18.** Les Actifs Désignés concernant les Parts Sociales Traçantes de Classe L sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques (y compris les actifs sous-jacents) actuellement détenus (ou précédemment détenus/vendus, selon le cas) par la Société dans HRA Invest S.à r.l. (une société ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg), que la Société peut détenir (ou a détenu/vendu, selon le cas) de temps à autre (ex. séquestre) (les "Actifs Désignés de Classe L").

**5.19.** Les Actifs Désignés concernant les Parts Sociales Traçantes de Classe M sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques (y compris les actifs sous-jacents) actuellement détenus (ou précédemment détenus/vendus, selon le cas) par la Société dans BIS Invest S.à r.l. (une société ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg), que la Société peut détenir (ou a détenu/vendu, selon le cas) de temps à autre (ex. séquestre) (les "Actifs Désignés de Classe M").

**5.20.** Les Actifs Désignés concernant les Parts Sociales Traçantes de Classe N sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques (y compris les actifs sous-jacents) actuellement détenus (ou précédemment détenus/vendus, selon le cas) par la Société dans RE Microphones Holding ApS (une société de droit danois enregistrée sous le numéro CVR no. 25382714), que la Société peut détenir (ou a détenu/vendu, selon le cas) de temps à autre (ex. séquestre) (les "Actifs Désignés de Classe N").»

#### *Quatrième résolution*

Les associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Parts Sociales Traçantes.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2014. Relation: EAC/2014/317. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014032493/573.

(140036008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

**Febex Technique S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. FEBEX TECHNIQUE S.A. société de gestion de patrimoine familial).**  
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 33.873.

L'an deux mille treize.

Le trente décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FEBEX TECHNIQUE S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 33.873, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 mai 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 419 du 15 novembre 1990 («la Société»).

Le capital social est fixé à un million quatre cent vingt-cinq mille Euros (EUR 1.425.000,-) représenté par cinquante-sept mille (57.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

La séance est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

qui désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:



I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Modification des articles 15 et 16 des statuts de la Société;
2. Suppression du statut de société de gestion du patrimoine familial («SPF») de la Société;
3. Changement de la dénomination de la Société de «FEBEX TECHNIQUE S.A., société de gestion de patrimoine familial» en «FEBEX TECHNIQUE S.A.»;
4. Introduction d'un capital autorisé de EUR 40.000.000;
5. Modification des articles 1; 4 et 17 et ajout d'un alinéa après le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de leurs actions ont été repris sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront enregistrées avec ces minutes.

III. Il apparaît de la liste de présence que les cinquante-sept mille (57.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) en circulation représentant l'intégralité du capital social de la Société, actuellement établi à un million quatre cent vingt-cinq mille Euros (EUR 1.425.000), entièrement libéré, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, si bien que l'assemblée peut valablement statuer sur tous les points repris à l'ordre du jour

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier les articles 15 et 16 des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 15.**

Alinéa 1<sup>er</sup>

L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Alinéa 2

Toutes les actions donnent droit à la même participation dans le bénéfice annuel net de la Société.

Cependant, pour la période du 30 décembre 2013 au 31 décembre 2023, en cas de distribution du bénéfice annuel net, les détenteurs des actions portant les numéros 2.851 à 57.000 auront uniquement droit au paiement d'un montant annuel (ci-après, «Dividende Préférentiel» ou «Dividendes Préférentiels») correspondant à la somme des deux composantes suivantes:

- Composante 1:

90% du bénéfice net positif réalisé par la Société sur la cession d'actions pendant l'exercice.

Le bénéfice net s'entend pour un exercice donné comme la somme des plus et moins-values sur les actions détenues par la Société réalisées au cours de l'exercice suite à tout acte de disposition par la Société ainsi qu'au rachat d'actions propres par toute société dont les titres sont détenus ou à la liquidation de celle-ci.

Les plus- et moins-values réalisées se déterminent en prenant la différence entre le prix d'achat et le prix de cession.

Si au cours d'un exercice le résultat découlant de la cession d'actions est négatif, cette première composante du Dividende Préférentiel ne sera calculée comme décrit ci-avant qu'après apurement de la perte par des plus-values positives.

- Composante 2:

3,7% ou, s'il est inférieur, le taux moyen belge des obligations linéaires à 10 ans du troisième trimestre de l'année qui précède l'exercice concerné augmenté de 0,7% (zéro virgule sept pourcents), appliqué au montant du capital social et de la prime d'émission, si elle existe, représenté par les actions portant les numéros 2.851 à 57.000, augmenté (i) de la proportion des réserves et bénéfices reportés de la Société existants et comptabilisés comme tels à la date du 30 décembre 2013 auxquels ces actions donneraient droit en cas de distribution, aussi longtemps que ces montants seront comptabilisés comme tels au bilan et (ii) du montant total des Dividendes Préférentiels non distribués, pour autant qu'ils soient reflétés dans les fonds propres comptables de la Société.

Si un exercice a une durée supérieure ou inférieure à douze mois, le pourcentage déterminé comme décrit ci-avant, est multiplié par une fraction dont le numérateur est égal au nombre de jours total de l'exercice et le dénominateur est égal à trois cent soixante-cinq.

Cette deuxième composante du Dividende Préférentiel est toutefois plafonnée au rendement net des valeurs mobilières et avoirs en banque détenus par la Société.

Alinéa 3

Dans l'hypothèse où les Dividendes Préférentiels n'auraient pas été entièrement distribués, ceux-ci seront reportés aux années comptables ultérieures, et se cumuleront jusqu'à ce que l'assemblée générale décide de leur distribution complète.

#### Alinéa 4

Les bénéfices annuels réalisés au cours de la période du 30 décembre 2013 au 31 décembre 2023 et qui excéderaient le montant du Dividende Préférentiel seront uniquement attribuables aux détenteurs d'actions portant les numéros 1 à 2.850, tant en cas de distribution qu'en cas de liquidation.

#### Alinéa 5

Avant le 31 décembre 2023, l'assemblée générale devra être convoquée avec pour ordre du jour de décider:

(i) Soit la reconduction du droit au Dividende Préférentiel des actions portant les numéros 2.851 à 57.000 pour une seconde période de dix ans, auquel cas toute référence à la date du 31 décembre 2023 dans les présents statuts serait à lire comme étant la date du 31 décembre 2033.

(ii) Soit le rachat des actions portant les numéros 2.851 à 57.000 pour un prix correspondant au montant du capital social représenté par ces actions et de la prime d'émission, si elle existe, augmenté (i) de la proportion des réserves et bénéfices reportés de la Société existants et comptabilisés comme tels à la date du 30 décembre 2013 auxquels ces actions donneraient droit en cas de distribution, aussi longtemps que ces montants seront comptabilisés comme tels au bilan et (ii) des Dividendes Préférentiels accumulés et non entièrement payés qui leur seraient encore dus. La décision de cette assemblée générale devra être prise aux conditions de présence et de majorité requises pour la modification des statuts.

A défaut de décision, le droit au Dividende Préférentiel des actions portant les numéros 2.851 à 57.000 sera automatiquement éteint à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. En toute hypothèse, ces dernières conserveront toujours leurs droits acquis relatifs aux Dividendes Préférentiels non distribués.

#### Alinéa 6

Dans le cas d'actions partiellement libérées, les dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

#### Alinéa 7

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

**Art. 16.** La Société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Pour la période du 30 décembre 2013 au 31 décembre 2023, en cas de liquidation de la Société, les détenteurs des actions portant les numéros 2.851 à 57.000 auront un droit prioritaire au remboursement (i) du capital social et de la prime d'émission, si elle existe, représenté par les actions qu'ils détiennent, (ii) de la proportion de réserves et bénéfices reportés existants et comptabilisés comme tels à la date du 30 décembre 2013 auxquels ces actions donneraient droit en cas de distribution, aussi longtemps que ces montants seront comptabilisés comme tels au bilan et (iii) des Dividendes Préférentiels accumulés et non entièrement payés qui leur seraient encore dus. Durant cette période, tout autre montant disponible résultant de la liquidation de la Société sera alors distribué aux seuls détenteurs d'actions portant les numéros 1 à 2.850.

A l'issue de cette période, le boni de liquidation sera distribué aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société. Toutefois, les Dividendes Préférentiels resteront en toute hypothèse à payer en priorité aux détenteurs des actions portant les numéros 2.851 à 57.000.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer le statut de société de gestion du patrimoine familial («SPF») de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société de «FEBEX TECHNIQUE S.A., société de gestion de patrimoine familial» en «FEBEX TECHNIQUE S.A.».

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de d'introduire un capital autorisé d'un montant de quarante millions d'euros (EUR 40.000.000).

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier les articles 1; 4, et 17 et d'ajouter un alinéa après le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les décisions dans les points listés ci-dessus.

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "FEBEX TECHNIQUE S.A.".

**Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La Société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

Elle peut aussi accorder des prêts sous toutes formes, avec ou sans intérêts, procéder à l'émission d'obligations le cas échéant convertibles, accorder des avances et des garanties.

**Art. 5. deuxième alinéa.** Le capital autorisé de la Société est établi à quarante millions d'euros (EUR 40.000.000). Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 29 décembre 2018, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Le conseil d'administration est autorisé à limiter voire supprimer le droit préférentiel de souscription lors de toute augmentation de capital effectuée par le biais du capital autorisé pendant la même période de cinq ans. Ces augmentations du capital pourront être souscrites et émises sous forme d'actions, selon la proportion de 19 actions bénéficiant des mêmes droits que les actions portant les numéros 2.851 à 57.000 pour une action bénéficiant des mêmes droits que les actions portant les numéros 1 à 2.850, avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Esch-Sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 janvier 2014. Relation: EAC/2014/505. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014032237/177.

(140036057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

---

**Lux Trade Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6231 Bech, 1, Becher Millen.

R.C.S. Luxembourg B 80.826.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014034810/9.

(140039009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

---

**Finistère S.A., Société Anonyme,  
(anc. Finistère SPF S.A.).**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 79.369.

L'an deux mille treize.

Le trente décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Finistère S.A. SPF", établie et ayant son siège social à L-1445 Strassen, 3 Rue Thomas Edison, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B79.369, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 497 du 3 juillet 2001 et dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 437 du 22 février 2013 («la Société»).

Le capital social est fixé à dix-huit millions trente-neuf mille quatre cent huit francs suisses (CHF 18.039.408,-) représenté par trois cent soixante-neuf mille six cent soixante (369.660) actions d'une valeur nominale de quarante-huit virgule quatre-vingts francs suisses (CHF 48,80.-) chacune.

La séance est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

qui désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Suppression du statut de société de gestion de patrimoine familial («SPF») de la Société;
2. Changement de la dénomination de la société de «Finistère S.A., SPF» en «Finistère S.A.»;
3. Modification des articles 1; 3; 16, 17 et 19 des statuts de la Société.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau et ne varier par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varier" par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer le statut de société de gestion du patrimoine familial («SPF») de la Société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de «Finistère S.A., SPF» en «Finistère S.A.».

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier comme suit les statuts de la société:

1. L'article 1<sup>er</sup> aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société sous forme de société anonyme (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés») ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts») sous la dénomination de«Finistère S.A.».

2. L'article 3 aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

Elle peut accorder des prêts de toutes formes, avec ou sans intérêt, procéder à l'émission d'obligations le cas échéant convertibles, et accorder des avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.

3. L'article 16 aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 16.**

Alinéa 1<sup>er</sup>.

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Alinéa 2.

Toutes les actions donnent droit à la même participation dans le bénéfice annuel net de la Société.

Cependant, pour la période du 30 décembre 2013 au 31 décembre 2023, en cas de distribution du bénéfice annuel net, les détenteurs des actions portant les numéros 1 à 351.177 auront uniquement droit, prioritairement à toute distribution de bénéfice, au paiement d'un montant annuel (ci-après, «Dividende Préférentiel» ou «Dividendes Préférentiels») correspondant à la somme des deux composantes suivantes:

- Composante 1:

90% du bénéfice net positif réalisé par la Société sur la cession d'actions pendant l'exercice.

Le bénéfice net s'entend pour un exercice donné comme la somme des plus et moins-values sur les actions détenues par la Société réalisées au cours de l'exercice suite à tout acte de disposition par la Société ainsi qu'au rachat d'actions propres par toute société dont les titres sont détenus ou à la liquidation de celle-ci.

Les plus- et moins-values réalisées se déterminent en prenant la différence entre le prix d'achat et le prix de cession.

Si au cours d'un exercice le résultat découlant de la cession d'actions est négatif, cette première composante du Dividende Préférentiel ne sera calculée comme décrit ci-avant qu'après apurement de la perte par des plus-values positives.

- Composante 2:

3,7% ou, s'il est inférieur, le taux moyen belge des obligations linéaires à 10 ans du troisième trimestre de l'année qui précède l'exercice concerné augmenté de 0,7% (zéro virgule sept pourcents), appliqué au montant du capital social et de la prime d'émission, si elle existe, représenté par les actions portant les numéros 1 à 351.177, déduction faite du montant des pertes existantes et enregistrées au bilan de la Société à la date du 30 décembre 2013 au prorata de leur participation dans le capital de la Société, et augmenté du montant total des Dividendes Préférentiels non distribués, pour autant qu'ils soient reflétés dans les fonds propres comptables de la Société.

Si un exercice a une durée supérieure ou inférieure à douze mois, le pourcentage déterminé comme décrit ci-avant, est multiplié par une fraction dont le numérateur est égal au nombre de jours total de l'exercice et le dénominateur est égal à trois cent soixante-cinq.

Cette deuxième composante du Dividende Préférentiel est toutefois plafonnée au rendement net des valeurs mobilières et avoirs en banque détenus par la Société.

Alinéa 3.

Dans l'hypothèse où les Dividendes Préférentiels n'auraient pas été entièrement distribués, ceux-ci seront reportés aux années comptables ultérieures, et se cumuleront jusqu'à ce que l'assemblée générale décide de leur distribution complète.

Alinéa 4.

Les bénéfices annuels réalisés au cours de la période du 30 décembre 2013 au 31 décembre 2023 et qui excéderaient le montant du Dividende Préférentiel seront uniquement attribuables aux détenteurs d'actions portant les numéros 351.178 à 369.660, tant en cas de distribution qu'en cas de liquidation.

Alinéa 5.

Avant le 31 décembre 2023, l'assemblée générale devra être convoquée avec pour ordre du jour de décider:

(i) Soit la reconduction du droit au Dividende Préférentiel des actions portant les numéros 1 à 351.177 pour une seconde période de dix ans, auquel cas toute référence à la date du 31 décembre 2023 dans les présents statuts serait à lire comme étant la date du 31 décembre 2033;

(ii) Soit le rachat des actions portant les numéros 1 à 351.177 pour un prix correspondant au montant du capital social et de la prime d'émission (si elle existe) représentés par ces actions, déduction faite du montant des pertes existantes et

enregistrées au bilan de la Société à la date du 30 décembre 2013 au prorata de leur participation dans le capital de la Société, et augmenté des Dividendes Préférentiels accumulés et non entièrement payés qui leur seraient encore dus.

La décision de cette assemblée générale devra être prise aux conditions de présence et de majorité requises pour la modification des statuts.

A défaut de décision, le droit au Dividende Préférentiel des actions portant les numéros 1 à 351.177 sera automatiquement éteint à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. En toute hypothèse, ces dernières conserveront toujours leurs droits acquis relatifs aux Dividendes Préférentiels non distribués.

Alinéa 6.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, les dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Alinéa 7.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

4. L'article 17 aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 17.** La Société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Pour la période du 30 décembre 2013 au 31 décembre 2023, en cas de liquidation de la Société, les détenteurs des actions portant les numéros 1 à 351.177 auront un droit prioritaire: (i) au remboursement du capital social et de la prime d'émission (si elle existe) représentés par les actions qu'ils détiennent, déduction faite du montant des pertes existantes et enregistrées au bilan de la Société à la date du 30 décembre 2013 au prorata de leur participation dans le capital de la Société, ainsi que (ii) au remboursement des Dividendes Préférentiels accumulés et non entièrement payés qui leur seraient encore dus. Durant cette période, tout autre montant disponible résultant de la liquidation de la Société sera alors distribué aux seuls détenteurs des actions portant les numéros 351.178 à 369.660.

A l'issue de cette période, le boni de liquidation sera distribué aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société, dans le respect toutefois de l'alinéa 4 de l'article 16. Toutefois, les Dividendes Préférentiels resteront en toute hypothèse à payer en priorité aux détenteurs des actions portant les numéros 1 à 351.177.

5. L'article 19 aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 janvier 2014. Relation: EAC/2014/519. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014032246/153.

(140036085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

---

### **Falbala S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.528.

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Le Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme-société de gestion de patrimoine familial FALBALA S.A., SPF, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 47.528,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 06 mai 1994, publié au Mémorial C numéro 336 du 13 septembre 1994, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 60 du 09 janvier 2010.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 décembre 2013, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille six cent cinquante (1.650) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-trois euros (€ 153,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de deux cent cinquante-deux mille quatre cent cinquante euros (€ 252.450,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2013, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé commissaire à la liquidation:

La société EURAUDIT S. à r.l., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 42.889 et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

3. Madame la présidente expose que l'ordre du jour est le suivant:

- 1) Rapport du Commissaire-vérificateur,
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,
- 3) Clôture de la liquidation,
- 4) Désignation de l'endroit où seront déposés les livres et documents sociaux.
- 5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *I. Rapport du commissaire à la liquidation*

L'assemblée prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation.

Lecture est donnée du rapport du commissaire-vérificateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et restera annexé aux présentes.

#### *II. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation*

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578, de sa gestion de liquidateur de la société ainsi qu'au commissaire à la liquidation, la société EURAUDIT S.à r.l., préqualifiée.

#### *III. Clôture de liquidation*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme FALBALA S.A., SPF ayant son siège social à Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans à l'adresse du siège de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 janvier 2014. Relation: EAC/2014/481. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014032236/67.

(140035965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

---

**Loca-Tech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 3, Fuussekaul.

R.C.S. Luxembourg B 140.756.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 31 janvier 2014 que:

- Le mandat des administrateurs actuellement en place, à savoir Monsieur Dieter Grabo, Frédéric Geurde et Dan Epps est reconduit pour une nouvelle période de six ans.

- Monsieur Dan EPPS, conseiller fiscal, demeure professionnellement 2, rue des Gaulois à L-1618 Luxembourg.

- Comme commissaire aux comptes est nommé Nordocom sàrl avec son siège à 2 rue des Gaulois L-1618 Luxembourg pour une durée de 6 ans.

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Il résulte des décisions prises par le conseil d'administration réuni en date du 31 janvier 2014 que:

- Monsieur Dieter Grabo est nommé Président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

- Monsieur Frédéric Geurde, a été nommé administrateur-délégué pour toute la durée de son mandat d'administrateur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Conformément aux dispositions statutaires, Monsieur Frédéric Geurde peut engager la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014032375/27.

(140036156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

---

**Rafferty 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.553.

—  
Il résulte des résolutions de l'associé unique tenues en date du 28 février 2014 de la Société que l'associé unique a pris la décision suivante:

1. Démission du Gérant suivant à compter du 28 février 2014:

Madame Polyxeni KOTOULA, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Démission du Gérant suivant à compter du 28 février 2014:

Monsieur Jorge PÉREZ LOZANO, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Election du nouveau Gérant à compter du 28 février 2014 pour une durée indéterminée:

Madame Martha Sofia CABALLERO ELIZONDO, née le 12 novembre 1981 à Nuevo Leon, Mexique, et ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

4. Election du nouveau Gérant à compter du 28 février 2014 pour une durée indéterminée:

Madame Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique COUSIN, née le 03 avril 1973 à Rennes, France, et ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014033121/23.

(140037316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

---